

Gérer et animer une vélo-école

Guide méthodologique



Guide méthodologique « Gérer et animer une vélo-école »

Edition : FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

12 rue des Bouchers, 67000 Strasbourg, www.fub.fr

Photo de couverture : Vélo-Cité Bordeaux - Vélo-école Vélo-Cité à Bordeaux

Photos du guide : © FUB, sauf p.5 : © Philippe Aubert – Vélo-école La Rochelle, p.8 : © Thierry Sanchis - Le Républicain Lorrain, p.11 : © A pincés et A vélo – Romans sur Isère, p.14 : © Muriel Sola-Ribeiro – Vélo-Cité

Bordeaux, p.20 : © Philippe Aubert, p.23 : © CADR67 Strasbourg, p. 28 : © Benoît Carrouée, p.32 : © CADR67 Strasbourg, p.34 : © Muriel Sola-Ribeiro – Vélo-Cité Bordeaux, p. 37 : © Benoît Carrouée, p.38 :

© CADR67 Strasbourg, p.42 : © Jean-Michel Trotignon

Tous droits de reproduction réservés © : FUB, décembre 2016



Introduction.....	5
I. Définition d'une vélo-école.....	5
II. La Fédération française des Usagers de la Bicyclette au sein de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo.....	5
- Objectif de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette.....	5
- Qu'est-ce que la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo ?..	6
- Qu'est-ce que l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo ?.....	6
- Le Plan d'Action pour le développement de la Marche et de l'Usage du Vélo.....	6
Pourquoi créer une vélo-école ?.....	8
I. Un besoin sur le territoire.....	8
II. Les différents publics de la vélo-école.....	8
Le public jeune (enfants et adolescents).....	8
Le public adulte.....	9
Le public en situation de handicap (jeune et adulte).....	9
Gérer une vélo-école.....	11
I. Modèle économique et financement.....	11
Les différents modèles économiques.....	11
Le financement de la vélo-école.....	13
II. Développer des partenariats pour l'activité vélo-école.....	14
Public adulte.....	14
Public enfant.....	15
III. Responsabilité et assurances.....	16
IV. Diplômes et formations.....	18
Les diplômes d'État.....	18
Les formations mises en place par l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV).....	19
Les formations FUB.....	21
Animer une vélo-école.....	23
I. Aspect matériel de l'activité.....	23
La flotte de véhicules.....	23
Points de vigilance sur l'état des vélos.....	25
Points de vigilance sur l'équipement.....	26
Le matériel pédagogique.....	27
Les locaux.....	29
II. Organisation d'une séance et d'un cursus de vélo-école.....	30
Où apprendre à faire du vélo ?.....	30
La séance : organisation et déroulement.....	32
Établir un cursus d'apprentissage.....	35
III. Techniques d'animation.....	36
Savoir s'adapter et être pragmatique.....	36
S'adapter au public.....	36
Promouvoir une pédagogie « positive ».....	38
IV. Communiquer sur son activité.....	39
Adapter sa stratégie de communication.....	39
Supports de communication.....	39
V. Comment évaluer l'activité de la vélo-école?.....	40
L'assiduité des élèves.....	40
Réaliser une enquête ultérieurement.....	40
Rejoindre le réseau des vélo-écoles FUB.....	42
I. Les avantages du réseau FUB.....	42
II. Comment rejoindre le réseau des vélo-écoles FUB.....	43
Glossaire.....	44



Sommaire

Bibliographie.....	45
Annexe : coordonnées du réseau des vélo-écoles FUB.....	46



Introduction

I. Définition d'une vélo-école

Une vélo-école constitue un service dont l'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'acquérir les bases nécessaires pour se déplacer régulièrement à bicyclette. Il s'agit de transmettre des compétences techniques (équilibre, trajectoire) et également de savoir-être (cohabitation avec d'autres usagers, règles de sécurité). Le champ d'action est large et les publics intéressés sont multiples. Ce service est à destination de tous : enfants, adultes, personnes en situation d'handicap, à tout niveau de pratique (acquisition des premières bases du vélo, remise en selle). Une vélo-école a également une vocation sociale en offrant, par exemple, de nouvelles possibilités de mobilité à un public modeste.



Vélo-école La Rochelle (17)

Une part croissante de la population française choisit le vélo pour ses déplacements quotidiens, particulièrement en milieu urbain, où le vélo présente de nombreux avantages par rapport aux autres modes de transport. Malgré cela, de nombreux usagers potentiels de la petite reine n'ont pas encore franchi le pas : ils souhaitent apprendre à circuler à vélo, à être plus à l'aise et à se sentir en sécurité, afin de se déplacer en toute confiance et de partager l'espace avec les autres usagers de l'espace public.



Vélo-école de l'AICV à Paris (75)

Les associations membres de la FUB, entre autres, ont souhaité mettre en place un programme d'apprentissage et des formations à la pratique quotidienne du vélo. Les premières vélo-écoles ont été créées au début des années 2000. Il existe différents types de vélo-écoles, avec des modes de fonctionnement distincts. Une vélo-école peut-être mise en place par une association ou également par toute structure qui fonctionne grâce à l'implication de salariés, de prestataires et/ou de bénévoles.

Les actions menées par les vélo-écoles se distinguent selon les publics ciblés (enfants, adultes ou seniors), et le niveau des stagiaires (débutants, cyclistes souhaitant perfectionner leur pratique).

Le champ d'action est varié : intervention en milieu scolaire, cours particuliers, prestations en administrations ou en entreprises. Le réseau FUB compte 60 vélo-écoles et plusieurs sont en cours de création ou en projet (automne 2016).

II. La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) au sein de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV)

Objectif de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette

La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, par la mise



en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics, et des campagnes de communication grand public.

Les associations locales membres du réseau FUB sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des activités vélo-écoles. Dans le même temps, le développement des vélo-écoles intéresse de nombreux acteurs à l'échelle de la France, avec la prise en main de cette thématique par les pouvoirs décisionnels.

Qu'est-ce que la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo ?

La CIDUV, mise en place dès 2006, réunit les différents acteurs français du vélo à l'échelle nationale (fédérations de cyclistes, associations, organismes publics ou privés) dans le but de mener des actions pour la promotion de l'usage du vélo. En tant que coordinatrice interministérielle, Sylvie Banoun est en charge de l'organisation et de l'animation de la CIDUV depuis le 30 mai 2016. Ses compétences et ses missions sont multiples : il s'agit d'un travail de coordination et de liaison pour renforcer la mobilisation autour de la pratique du vélo. C'est sous cette égide que s'est constituée l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV).

Qu'est-ce que l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo ?

L'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV) réunit quatre des principaux acteurs de l'apprentissage du vélo :

- Le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC),
- La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT),
- La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB),
- Le Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF).

L'ICAMV a pour mission de structurer une offre de formation de « mobilité à vélo » à destination des vélo-écoles et des collectivités (acteurs de l'apprentissage) et ainsi de faciliter la mise en place d'actions d'initiation au vélo. Les enjeux et les objectifs, définis par la CIDUV, sont multiples :

- Enjeu de santé publique (publics : seniors, entre autres),
- Enjeu d'accès à la pratique pour 30 % des enfants,
- Enjeu de sécurité routière (public enfant),
- Enjeu de développement de la pratique urbaine (public adulte),
- Enjeu d'accès à la mobilité pour des personnes faiblement motorisées.

Le travail de l'ICAMV a permis de mettre en place deux formations :

- La formation « Initiateur Mobilité à Vélo » (24 heures) a pour objectif de former les stagiaires à l'enseignement de la mobilité à vélo (référentiel national). Près de 160 initiateurs ont été formés depuis 2011 au sein du réseau FUB.
- Le Certificat de Qualification Professionnelle « Éducateur Mobilité à Vélo » (CQP EMV) est une formation de 154 heures existant depuis 2015. Elle a pour objectif de contribuer à la professionnalisation de l'activité vélo-école et de ses intervenants. Le contenu pédagogique de ces formations sont décrits dans ce guide (voir p.19).

Le Plan d'Action pour le développement de la Marche et de l'Usage du Vélo

Initié en 2014, le Plan d'actions pour les mobilités actives, ou « Plan Vélo », comprend 25

mesures qui ont pour objectif de promouvoir et de favoriser l'utilisation des modes actifs (dont la marche et le vélo) dans les déplacements quotidiens des français. Le développement des vélo-écoles et la mise en place obligatoire d'une offre d'apprentissage de la mobilité à vélo (dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants) figurent parmi ces mesures.

En 2016, le Plan d'action pour le développement de la Marche et de l'Usage du Vélo (PAMUV) continue à agir en ce sens. Une communication du Conseil des ministres du 2 novembre 2016 intitulée « Le développement des mobilités actives » a abordé les questions de la transition énergétique, de moyens pour favoriser l'usage du vélo (avancée de l'IKV...) et a proposé des actions concrètes, dont la reconnaissance du certificat de qualification professionnelle « Educateur mobilité à vélo » (CQP EMV) pour favoriser l'usage du vélo en contexte scolaire et périscolaire.



Pourquoi créer une vélo-école ?

I. Un besoin sur le territoire

Les représentants des associations locales peuvent être amenés à créer une vélo-école, suite aux demandes d'habitants ou à l'identification d'un besoin d'apprentissage de la mobilité à vélo (exemples : un individu apprend seul à circuler à vélo, les aménagements cyclables sont peu ou mal utilisés). Une collectivité territoriale ou un centre social (ex : insertion sociale des habitants d'un quartier par la mobilité) peut également faire un appel à projets dans le but de développer l'usage du vélo. Par ailleurs, certains élèves ou parents d'élèves peuvent également contacter l'association locale dans le but d'apprendre à se déplacer à vélo.

Une vélo-école a pour objectif de répondre aux attentes des habitants et à leurs besoins en termes d'apprentissage de la mobilité à vélo.

II. Les différents publics de la vélo-école

Les publics visés par les différentes vélo-écoles sont multiples, y compris au sein d'une même association. Cette variété de publics découle d'une volonté d'action mais également des opportunités et besoins décelés par chaque association du réseau proposant une activité de vélo-école. L'approche pédagogique et les objectifs des interventions doivent être définis en fonction du public ciblé.

Le public jeune (enfants et adolescents)

Le rôle de la vélo-école est de permettre aux publics enfants ou adolescents de se familiariser à l'utilisation du vélo, par le biais de la pratique (maîtrise de l'engin) et de la théorie (sécurité, règles de circulation).

A terme, l'objectif est de sensibiliser ce public à une pratique citoyenne, autonome et éco-responsable de la mobilité.

On peut distinguer trois contextes d'interventions :



L'association SaintAvélo avec des élèves de l'école primaire de Dourd'hal (57)

- **Sur le temps scolaire** : l'activité apporte un contenu spécifique à un programme pédagogique existant. Ce contenu peut-être établi avec l'un des responsables pédagogiques (directeur d'établissement, professeur), ou avec le conseiller pédagogique de l'Éducation Nationale. Le vélo est alors considéré comme une activité physique, ou d'éducation à l'environnement.

FOCUS sur l'agrément Education Nationale

Le 23 septembre 2016, la FUB a reçu une réponse positive du Ministère de l'Éducation Nationale concernant sa demande d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, ce qui facilitera la mise en place d'actions en milieu scolaire pour les associations membres du réseau.

L'agrément a été publié au bulletin officiel de l'Education Nationale le 24 novembre 2016. L'arrêté précise que l'agrément est étendu aux associations membres de la fédération. La FUB doit effectuer un suivi et s'assurer que le contenu des interventions en milieu scolaire des associations du réseau soit en accord avec son projet éducatif.

- **Sur le temps d'activité périscolaire** : l'intervention consiste en une activité ludique avec une dimension éducative. Ce type d'activité peut avoir lieu dans l'enceinte d'un établissement scolaire et est généralement pris en charge par les collectivités locales.



Animation de l'association Vélolun' (54) en temps périscolaire

- **Sur le temps d'activité extra-scolaire** : une vélo-école peut proposer une activité, dont elle est tenue responsable en termes d'organisation et contenu.

Le public adulte

Le public adulte est le plus important pour la majorité des vélo-écoles. Les profils des stagiaires adultes sont variés. Les femmes sont le plus souvent plus nombreuses que les hommes au sein vélo-écoles.

La vélo-école intervient auprès des débutants (découverte et apprentissage de l'utilisation d'un vélo), ou dans le cadre d'une « remise en selle » (cyclistes ayant abandonné la pratique du vélo ou souhaitant se perfectionner).



Séance de vélo-école adulte avec le Collectif Vélos en Ville de Marseille (13)

Les interventions auprès de ce public peuvent avoir lieu dans le cadre : d'un PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise) si une société souhaite promouvoir les déplacements domicile-travail « propres » auprès de ses salariés, de partenariats avec les pouvoirs publics et les centres sociaux (dispositifs d'insertion sociale, professionnelle et d'accès à la mobilité, par exemple).

Le public en situation de handicap (jeune et adulte)

Les associations du réseau FUB ouvrent leurs activités à l'ensemble de la population. Plusieurs structures interviennent, entre autres, auprès d'un public en situation de handicap : déficience visuelle, mobilité réduite, surdité ou handicap mental...

Le contenu d'une formation et les supports pédagogiques utilisés par une vélo-école doivent faire l'objet d'une réflexion pour être adaptés au public que l'on souhaite accueillir.



Intervention au sein d'un institut médico-éducatif avec le Centre-Vélo de La-Roche-sur-Yon (85)

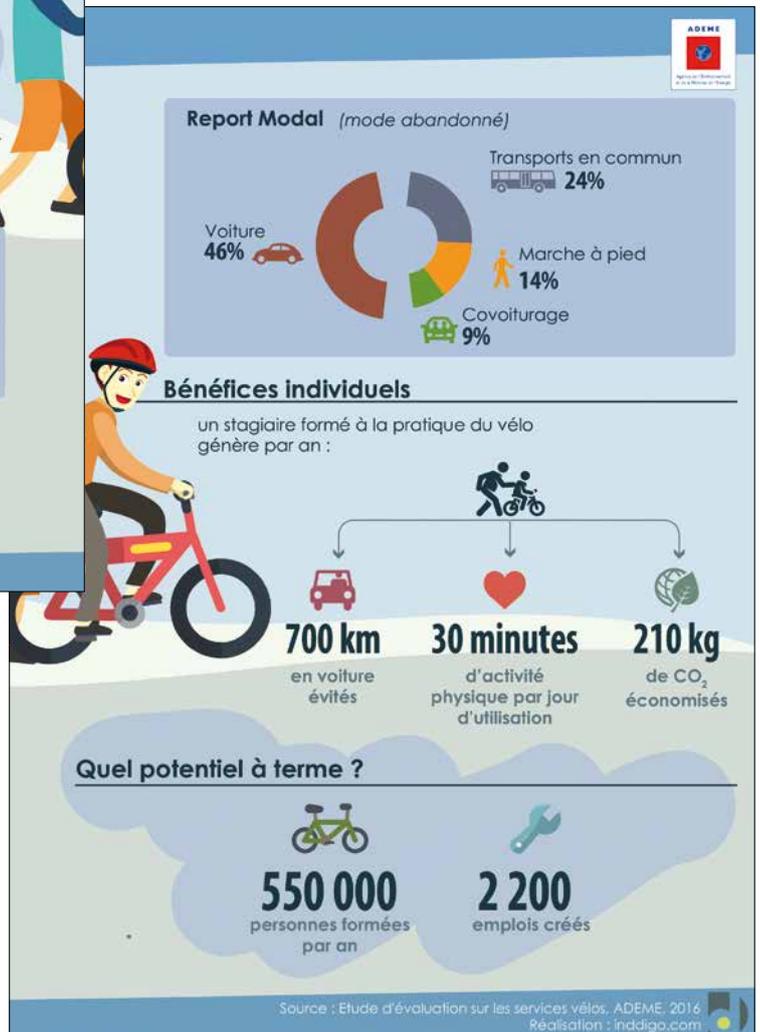
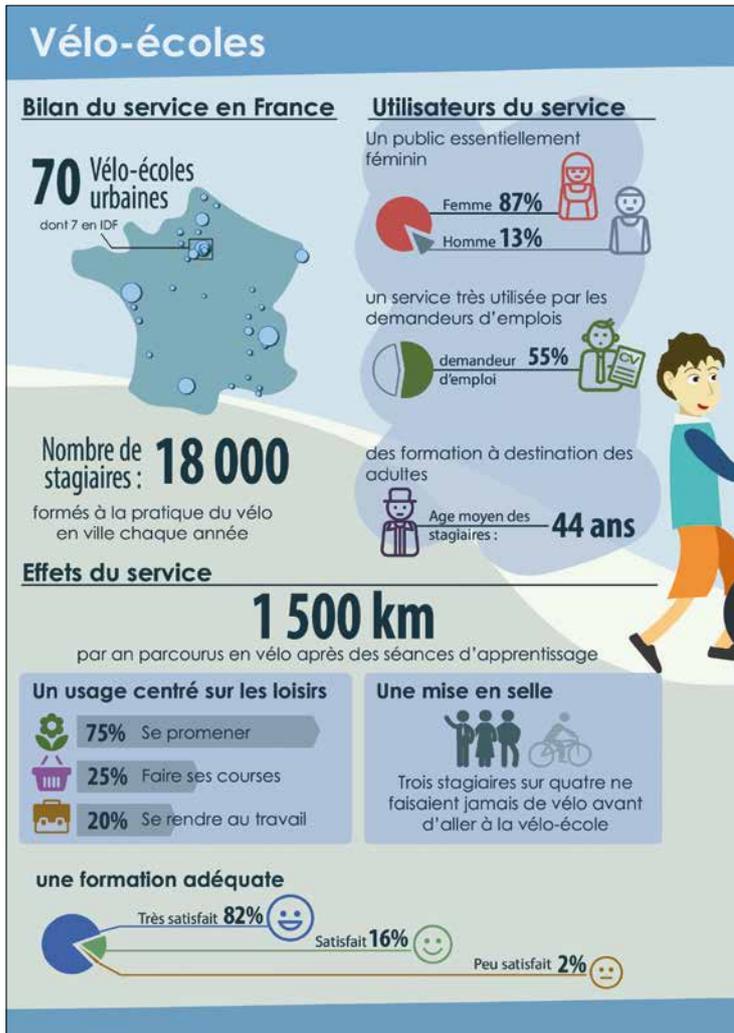


Pourquoi créer

une vélo-école ?

Les objectifs sont multiples : acquisition de la maîtrise du vélo, développement de l'autonomie du public, par le biais d'activités diverses.

Etude d'évaluation sur les services vélo : les vélo-écoles, ADEME, 2016





Gérer

une vélo-école

I. Modèle économique et financement

La création d'une vélo-école nécessite la définition d'objectifs précis, l'orientation vers un public cible et une recherche de partenariats potentiels. Chaque vélo-école établit un mode de fonctionnement qui lui est propre.

La mise en place de partenariats s'avère utile pour lancer ou pérenniser l'activité. Certaines démarches de l'association peuvent être facilitées : acquisition d'un terrain d'intervention, mise à disposition de locaux, communication pour une meilleure visibilité sur la ville ou l'agglomération...

Les associations peuvent faire appel à des acteurs publics (intercommunalités, départements...) ou privés (fondations, compagnies assurances...).

Les différents modèles économiques

Le coût de l'activité varie en fonction de la « stratégie optée » (valeurs défendues par la vélo-école et mode de fonctionnement prôné), du public, des moyens humains (nombre de personnes investies, bénévoles ou salariés, diplômés ou non...).

Afin d'aider la vélo-école à établir sa stratégie « financière », il est présenté ici différents modes de fonctionnement. D'un point de vue juridique, la vélo-école peut évoluer selon différentes formes. En voici quelques exemples :

- **Vélo-école associative (modèle FUB)** : l'activité vélo-école constitue l'une des activités d'une association s'attelant, par exemple, à la promotion de l'usage du vélo. Les membres de l'association (adhérents, administrateurs, salariés...) émettent le souhait de développer cette activité pour répondre à une demande d'apprentissage du vélo.

- **Vélo-école « micro-entreprise »** : un travailleur indépendant a la possibilité de mettre en place cette activité (principale ou secondaire) en tant que micro-entrepreneur. Il peut également embaucher un salarié, le cas échéant. Le niveau d'investissement est relativement bas grâce à ce régime spécifique, favorisant la création et le développement d'activités.

- **Vélo-école, EURL et SASU** : ces entités se composent d'une personne physique ou morale unique et permettent, en cas de croissance de l'activité, de dépasser les seuils fixés par le régime « micro-entrepreneur ».

- **Vélo-école et coopérative (SCOP, SCIC...)** : structure associative constituée d'individus dont l'objectif est de répondre à des besoins communs, notamment d'ordre économiques. Il est possible d'effectuer des demandes de subventions, mais les activités de cette structure plus lourde sont impossibles.



La vélo-école de A pincas et à vélo à Romans sur Isère (26) est totalement bénévole



Exemples de tarifications proposées par les vélo-écoles FUB (situation en novembre 2016) :

Structure	Ville	Activités	Tarification	Informations
Adava	Aix-en-Provence	Séances de vélo-école	5€ pour 4 cours - adhésion 20€ ou 10 € pour chômeurs et étudiants.	Bénévoles. Les cours (2 niveaux) ont lieu le samedi matin de 10h à 12h avec prêt de vélo et matériel.
APIE - Atelier Osez l'Vélo	Bourgoin-Jallieu	« Remises en selle » et vélo-école pour particuliers adultes	Avec l'adhésion à l'association demandée : 25€ ou 15€ en tarif réduit.	Aucun justificatif demandé. Pas possible de proposer des séances gratuites. Activités subventionnées à 50 % par la communauté de communes.
Centre-Vélo	La Roche-sur-Yon	Vélo-école adultes et enfants	3 séances gratuites contre une adhésion de 10€, puis 5€ par séance (pas de "cycles", laisser les gens progresser à leur rythme).	Plusieurs groupes au sein même de la séance selon niveaux. Vélos personnels et vélos de Centre-Vélo (6). 1 salarié ainsi qu'un service civique et 1 bénévole.
Cyclamaine	Le Mans	Séances de vélo-école	5 cours pour 20€.	Adhésion obligatoire (7€).
Osez l'Vélo	Bourg-en-Bresse	Séances de vélo-école	Cours individuel, moniteur CQP EMV avec fourniture, 50€ l'heure, demi-tarif si situation particulière, 40€ si l'élève a son matériel, Cours collectifs avec moniteur IMV et bénévoles, par simple adhésion à l'association de 10€	Grâce à des partenariats : 5 vélos mis à disposition, utilisation d'un atelier cycles
REVV	Valence	Apprentissage du vélo	Adhésion de 10€, 5€ pour les chômeurs et étudiants, 15€ pour les familles : apprentissage du vélo proposé aux personnes qui le souhaitent - 12 séances de 2h réparties sur 3 sessions.	3 ou 4 bénévoles, 10 vélos de ville adultes et 10 mini vélos pour le démarrage, sessions de rattrapage gratuites si besoin au bout des 12 séances, subventions : moins de 1500€, cotisations des 900 adhérents et vente des vélos pour le fonctionnement.
Roule & Co	Cran Gevrier/Annecy	Apprentissage du vélo	Adhésion de 20€ (10€ tarif réduit) incluant 3 cours individuels gratuits. Puis 2€ le cours.	2 moniteurs bénévoles, dont 1 CQP Educateur mobilité à vélo. Entre 20 et 30 élèves/an.
Vélo Qui Rit	Lons-le-Saunier	Séance collective théorique - rappeler les règles du codes de la route - nouveaux panneaux vélo. Circuit maniabilité. Séances de 1 à 20 selon les besoins.	20€, qui comprennent l'adhésion à l'association.	Avec 2 bénévoles et autres membres si besoin.
Vélo-Cité	Bordeaux	Séances de vélo-école	13 séances de 2h adhésion comprise : 85€, 100€, 120€, 140€ en fonction du quotient familial - 20€ pour personnes en difficulté sociale RSA, PLI, MDSI.	Compris : vélos, casques, chasubles avec 2 à 4 encadrants (1 salarié). Groupe de 6 à 8 personnes.
Vélo-école du XX ^{ème}	Paris	Cours à prendre sur une année à partir de l'adhésion	1ère séance gratuite, les 10 suivantes : 30€ (comprend 10 cours de 2h et l'adhésion). Pas de demande de tarif réduit à ce jour, à voir.	Vélos acquis auprès de la Cyclofficine voisine. Aide de 2 000€ pour le démarrage (mairie de Paris). Moniteurs bénévoles.
Véломotive	Vannes	Maîtriser la pratique dans la circulation	20€ incluant l'inscription à l'association (10€ famille, 8€ normal, 3€ tarif réduit).	Cours prévus jusqu'à réussite de l'élève : si possible de 6 à 10 cours. Encadrants bénévoles. Réserve parlementaire de 3 000€ pour l'achat du matériel.

Le financement de la vélo-école

Les créateurs d'une vélo-école peuvent effectuer des recherches de financements, publics ou privés, selon la forme juridique de leur structure :

Financements publics :

- **Subventions** : aide financière émanant des pouvoirs publics (État, collectivités locales...), versée à une association ou à une personne morale, dont l'activité est jugée d'intérêt général, sans contrepartie de la part du bénéficiaire. La constitution d'un dossier de demande de subvention est propre à chaque collectivité : statuts de l'association, descriptif des actions, budget, rapports d'activités et financier... en font partie. L'obtention d'une convention pluri-annuelle peut faciliter la constitution d'un projet de vélo-école.

Certaines associations choisissent également de proposer leurs services aux collectivités locales, ce qui génère de l'activité et donne de la visibilité à la structure.

- **Appels d'offre** : la vélo-école peut répondre à des appels d'offre formulés par les pouvoirs publics, si ces derniers sont en lien avec la promotion/sensibilisation à l'éco-mobilité ou à la sécurité routière, par exemple. La vélo-école candidate suit le cahier des charges formulé par le commanditaire et entre en concurrence avec d'autres structures publiques ou privées lorsqu'elle propose ses services.

- **Délégation de service public** : convention liant une personne de droit public et la vélo-école, qui devient responsable du fonctionnement et de la gestion d'un service public, pour la durée déterminée par la convention.

- **Aides à l'emploi et à l'embauche** : dispositifs mis en place par l'État et les partenaires sociaux, afin d'aider les structures à recruter de nouveaux salariés. Ces dispositifs peuvent être mis en place dans le cadre d'une création ou du développement d'une activité.

- **Fond social européen (FSE)** : dispositif visant à accompagner les porteurs de projets dans les domaines de la formation, de la lutte contre les discriminations, pour favoriser l'accès à l'emploi... dans lesquels peuvent s'inscrire une activité de vélo-école. Ces fonds ne sont levés qu'à l'issue de la réalisation du projet retenu (contrôle ultérieur).

Financements privés :

- **Adhésion à l'association** : une cotisation peut être demandée aux adhérents. Le montant perçu peut couvrir les frais de fonctionnement des activités, dont la vélo-école. Même si une courte marge est dégagée, elle ne permet pas, en général, de rémunérer les intervenants ou de réaliser d'autres investissements.

- **Rémunération à la prestation** : une vélo-école peut facturer ses interventions auprès de particuliers, d'administrations ou d'entreprises : forfait comprenant plusieurs cours, paiement à la séance... La rémunération à la prestation peut être calculée en fonction des coûts réels des activités. Auprès d'une collectivité locale : l'association peut effectuer une demande de subvention et éventuellement réaliser d'autres prestations rémunérées.

- **Don (ou mécénat)** : une entreprise ou une société privée verse une somme d'argent à une association œuvrant pour l'intérêt général, et/ou active sur un sujet précis : sécurité routière, droit des femmes... Les dons peuvent également être perçus par le biais d'une plate-forme de financement participatif.

FOCUS sur le Dispositif Local d'Accompagnement

Le Dispositif Local d'Accompagnement, ou DLA, est un dispositif public à destination des structures d'utilité sociale animé par l'Avisé, une agence d'ingénierie œuvrant au niveau national pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une aide pour les petites et moyennes associations qui souhaitent créer ou consolider des emplois en lien avec leurs activités.



Quelle aide ?

Dans un premier temps, un chargé de mission DLA réalise un diagnostic de l'état des lieux et des besoins de la structure, en accord avec son projet. Il rédige un cahier des charges précis et lance un appel d'offres auprès des différents prestataires existants (associations, entrepreneurs, consultants...).

Une fois le prestataire sélectionné, le chargé de mission met en place un plan d'accompagnement de la structure dans son projet de création / développement d'activité. Ce plan apporte des réponses aux problèmes rencontrés par la structure bénéficiaire, pour la guider dans ses démarches.

Qui peut en être bénéficiaire ?

Le DLA est un dispositif à destination des structures et associations volontaires œuvrant pour l'économie sociale et solidaire (notamment par le biais de l'emploi) qui ont besoin d'accompagnement pour pérenniser leurs actions.

La mise en place d'un DLA est possible sous certaines conditions :

- L'intérêt du projet pour un territoire donné,
- L'absence d'offre d'accompagnement (hors DNA) ou l'impossibilité d'en bénéficier,
- Les capacités du DLA à réaliser l'accompagnement demandé.

Comment en bénéficier ?

Afin de bénéficier de cet accompagnement local, les besoins de l'association liés au développement de l'activité vélo-école doivent être identifiés. Puis, il est possible de contacter le DLA de son territoire (106 DLA départementaux et 24 DLA régionaux).

Informations et liste des DLA départementaux et régionaux : www.info-dla.fr

II. Développer des partenariats pour l'activité vélo-école

Les représentants des vélo-écoles sont amenés à développer une stratégie (selon leurs objectifs et le public visé) pour trouver des partenaires (financiers, ou facilitant l'intervention dans un contexte précis). Il s'agit de démontrer que les actions mises en place répondent à un besoin et à de véritables enjeux (social, environnemental, économique).

Voici quelques pistes de réflexion issues de la concertation réalisée courant 2016 avec les associations membres du réseau FUB.

Public adulte

L'enjeu social : l'activité vélo-école est ouverte à tous, aux personnes de tout âge souhaitant apprendre à se déplacer à vélo ou souhaitant se perfectionner, issues de toutes classes sociales. Pour certains, l'apprentissage de la mobilité à vélo peut constituer un levier pour l'insertion sociale et/ou l'accès au marché du travail, grâce à ce mode de déplacement.



Séance de vélo-école adulte avec Vélo-Cité Bordeaux (33)

L'enjeu environnemental : le déplacement à vélo est par essence non polluant. Le financement ou le subventionnement d'une activité vélo-école peut s'inscrire dans des plans d'actions en faveur du développement durable.

L'enjeu économique : le vélo, très avantageux économiquement⁽¹⁾, constitue une véritable alternative à la voiture et à l'utilisation des transports en commun. Les entreprises sont susceptibles d'être intéressées par le vélo comme mode de transport pour leurs salariés, lors de la mise en place de Plans de Déplacement d'entreprises - PDE - (ces dernières participent en général au financement des frais de transport domicile-travail des employés).

Ces trois enjeux représentent les piliers du développement durable. Dans le cadre d'une recherche de partenariat, il est judicieux de démontrer que l'apprentissage de la mobilité à vélo peut apporter des réponses concrètes à ces différents enjeux.

L'enjeu en termes de santé publique est également d'importance. Les déplacements à vélo, bons pour la santé, permettent aux usagers de réaliser un exercice physique mesuré (avec ou sans dimension sportive).

Public enfant

Les objectifs liés à l'activité vélo-école pour enfants peuvent intéresser différents partenaires (établissements scolaires, centres de loisirs, etc.). L'apprentissage des règles de déplacements à pied ou à vélo (sécurité routière) est primordial pour les enfants. Les intervenants d'une vélo-école peuvent aborder, par exemple, les thèmes du code de la route ou du partage de la rue.

Le programme scolaire et l'apprentissage du vélo peuvent être complémentaires : les connaissances acquises sur le temps scolaire peuvent être mises en pratique lors de l'activité (calculs de rapport en mathématiques, utilisation de carte et repérage dans l'espace en géographie, mécanique en sciences...). Les enfants peuvent ainsi développer et consolider leurs compétences.

La pratique du vélo présente de nombreux avantages pour l'enfant : développement de l'autonomie, de l'estime de soi, des notions de citoyenneté, interactions sociales... Les futurs commanditaires peuvent être intéressés par ces aspects de l'apprentissage du vélo.

Une activité vélo-école qui s'inscrit dans un programme pédagogique facilite la mise en place de partenariats et de conventions entre le prestataire et l'établissement scolaire (école maternelle, primaire...).

Les associations et vélo-écoles du réseau qui conduisent des actions en milieu scolaire ont la possibilité de bénéficier de l'agrément Education Nationale obtenu par la FUB, pour faciliter leurs démarches. Elles sont invitées à signer une charte de fonctionnement avec la FUB, par laquelle elles s'engagent à respecter le projet éducatif de la FUB et à rendre compte annuellement de leurs interventions en milieu scolaire (un formulaire en ligne sera envoyé annuellement). La FUB répond aux besoins du réseau et réalise en parallèle un travail de veille, afin d'être en mesure de rendre compte des actions réalisées auprès du ministère de l'Education Nationale.

1) 0,13 euros / km, d'après Frédéric Héran dans « *Le retour de la bicyclette* », p.164, citant le chercheur Francis Papon..



Animation auprès d'un public scolaire par Objectif Vélo Animation (69)



FOCUS sur le projet pédagogique de l'association

Un projet pédagogique est un document de référence pour l'organisation d'une activité, demandé lors d'interventions en milieu scolaire et périscolaire.

Rédigé par les responsables d'une vélo-école et à destination des futurs bénéficiaires et partenaires, il décrit les objectifs et l'utilité de l'activité d'apprentissage du vélo. Ce document doit inclure :

- la présentation globale de l'activité,
- les disciplines concernées,
- les compétences qui seront développées,
- la présentation du cursus d'apprentissage (planning avec objectifs pour chaque séance),
- les moyens humains et matériels mobilisés.

Le projet pédagogique se distingue du projet éducatif, plus global, qui décrit le fonctionnement d'une association, ses valeurs et ses actions. Dans le cas où une association aurait besoin de constituer un projet pédagogique (dans le cadre de la création d'une action de vélo-école), voici pour information celui de la FUB, disponible sur www.fub.fr > A propos > Télécharger le projet éducatif de la FUB.

III. Responsabilité et assurances

L'organisateur d'une vélo-école est responsable du public participant à son activité. Le responsable de l'activité doit connaître les différents types d'assurances auxquelles il peut souscrire. Ce dernier peut assurer l'activité, le matériel et le public : voici quelques généralités concernant les assurances applicables au secteur du vélo.

Les assurances auxquelles peut souscrire une vélo-école

L'assurance « Responsabilité civile organisateur »

Quand s'applique-t-elle ? Elle couvre les conséquences pécuniaires découlant de dommages corporels, matériels ou immatériels causés ou subis à un tiers lors de l'activité et sur le trajet entre le local et le lieu de l'activité, dans le respect des règles de sécurité et des obligations d'encadrement.

Qui couvre-t-elle ? Elle couvre l'ensemble des membres du conseil d'administration, les salariés de la structure et les adhérents.

Qui n'est pas couvert ? Le public non adhérent à l'association, même si celui-ci participe à l'activité.

A savoir :

- Cette assurance offre la possibilité d'une garantie « protection juridique » qui permet d'accéder à une aide juridique en cas de situation conflictuelle.
- En complément, il est possible de souscrire à une garantie indemnisation « dommage corporel » pour tous les participants.

L'assurance « locative »

Quand s'applique-t-elle ? Elle couvre les conséquences pécuniaires relatives au matériel volé ou dégradé dans le local assuré, en cas de vols, de dégâts des eaux, d'incendies ou de catastrophes naturelles.

Que couvre-t-elle ?

- Les biens présents dans les locaux, qu'ils soient sensibles (ordinateurs, matériel informatique,

etc.) ou meubles (bureaux, étagères, etc.)

- Le stock de la vélo-école (matériel pédagogique, flotte de vélos, etc.)
- L'immobilier, que la structure soit propriétaire ou locataire d'un local, ou qu'il s'agisse d'une occupation temporaire d'un espace.

Que ne couvre-t-elle pas ? Les locaux collectifs : cours, caves, hall d'immeuble, ainsi que les box non sécurisés.

A savoir :

- Cette assurance ne couvre que le matériel présent dans le local assuré.
- En cas de vol, chaque contrat d'assurance stipule les conditions précises sous lesquelles le matériel volé est couvert.

Les assurances auxquelles peut souscrire un particulier

L'assurance « Responsabilité civile »

Quand s'applique-t-elle ? Lors d'un accident entre deux cyclistes.

Que couvre-t-elle ?

- Dans le cas où le cycliste est responsable de l'accident, elle prend en charge l'indemnisation de la victime.
- Dans le cas où le cycliste est victime de l'accident, l'indemnisation est à la charge du responsable, ou de son assurance.

A savoir : cette assurance est souvent comprise dans les assurances de type « multirisque habitation », mais le particulier peut également y souscrire indépendamment.

Les assurances complémentaires en cas de chute

Quand s'appliquent-elles ? Lors d'une chute individuelle, sans que la responsabilité de quiconque soit engagée, hormis celle de l'assuré.

Quels types d'assurances sont concernés ?

- La garantie des accidents de la vie : chez l'adulte, couvre un accident survenu dans le cadre privé,
- L'assurance scolaire : chez l'enfant, couvre un accident survenu dans le cadre scolaire, généralement sur le trajet domicile-école,
- L'assurance extra-scolaire : chez l'enfant, couvre l'ensemble des situations non couvertes par l'assurance scolaire.

Que couvrent-elles ? Les garanties de ces assurances couvrent les frais liés aux dommages corporels de l'accidenté.

A savoir : les dommages matériels (vélo, équipement, etc.) ne sont pas couverts par cette assurance.

FOCUS sur les interventions auprès du jeune public...

Les animations « vélo » pour les enfants et adolescents peuvent s'inscrire dans différents cadres, qui déterminent la responsabilité des acteurs concernés.

Sur le temps scolaire :

- Activité sous la responsabilité de l'établissement scolaire (les écoles maternelles et primaires publiques sont gérées par la ville, les collèges par les départements, et les lycées par les régions).

Sur le temps périscolaire :

- Activité sous la responsabilité de la municipalité, en tant qu'autorité organisatrice.



Sur le temps extra-scolaire :

- Couverture et assurance du prestataire et/ou de l'organisateur,
- Double assurance : assurance scolaire et extrascolaire de l'enfant.

En cas d'accident, la déclaration permet à l'expert d'évaluer les responsabilités engagées des tiers et le niveau de prise en charge des assurances.

... et le taux d'encadrement

Lors d'une sortie en extérieur avec un groupe de mineurs :

- Deux adultes au minimum par groupe pour l'encadrement et ce quel que soit l'âge des enfants et le contexte d'intervention,
- Temps périscolaire : un adulte encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans, ou pour 14 enfants de plus de 6 ans
- Temps extra-scolaire : un adulte encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans, ou pour 12 enfants de plus de 6 ans,
- Dans le cadre de groupes hétérogènes avec des enfants des deux tranches d'âge, c'est le taux d'encadrement relatif aux enfants de moins de 6 ans qu'il est nécessaire d'appliquer.

Points de vigilance pour couvrir l'activité vélo-école

La pratique du vélo est généralement considérée comme une activité sportive à risque. Il est obligatoire de déclarer ses actions auprès de son assureur.

Il n'est pas nécessaire de fournir une liste nominative des participants pour chaque action : il s'agit d'un volume (nombre de participants : fourchette allant de 0 à 50, de 50 à 100...).

Si l'activité vélo-école se développe au sein d'une association bénéficiant d'un contrat d'assurance, il est possible d'intégrer cette activité à l'assurance (il existe des « packs » d'assurance couvrant les différentes activités d'une même structure).

La structure associative doit s'assurer que les activités qu'elle propose sont couvertes par son assurance (contacter son assureur et déclarer la nouvelle activité).

IV. Diplômes et formations

Les forces vives investies dans une activité de vélo-école ont besoin de connaissances et de compétences techniques et pédagogiques, qui peuvent être acquises lors de formations. Il existe plusieurs diplômes dans le domaine de l'apprentissage du vélo.

En 2016, il n'est pas légalement nécessaire de disposer d'une qualification particulière pour intervenir dans le cadre de l'initiation à la mobilité à vélo. Cependant, certains commanditaires (partenaires sociaux, établissements scolaires...) peuvent exiger des diplômes pour la mise en place d'une animation. De plus, un assureur, en cas d'accident, peut se renseigner sur les qualifications de l'animateur responsable de l'activité. Quels sont les diplômes et attestations existants ?

Les diplômes d'État

Les diplômes décrits ci-dessous sont délivrés par un Ministère. Un diplôme d'État est souvent demandé pour l'exercice de professions réglementées : dans le champ de la santé, le social, l'animation, le sport et pour intervenir dans certains contextes : milieu scolaire, ... Différents niveaux de formations peuvent être demandés.

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)

Fonctions visées : Formateur indépendant, coordonnateur responsable d'une structure, moniteur salarié au sein d'une association.

Durée de la formation : 1 200 heures à minima, avec 700 heures de formation théorique en centre de formation et 500 heures en stage.

Contenu de la formation, deux spécialités :

- « Perfectionnement sportif », axé sur la pratique technique et sportive d'une discipline,
- « Activité socio-éducative ou culturelle », axée sur la création et la gestion de projets d'éducation populaire ou d'interventions sociales.

Où se former : Centres de formation habilités par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (CFA, CREPS...).

Brevet d'État d'Éducateur Sportif « Activité du Cyclisme » (BEESAC)

Fonctions visées : Éducateur sportif, formateur indépendant, coordonnateur responsable d'une structure, moniteur salarié d'une association...

Le BEESAC a été abrogé le 31 décembre 2012. Il n'est plus possible de suivre cette formation. Ce brevet reste cependant reconnu par les instances de l'État. Il en est de même pour le BEESAPT : Brevet d'État d'Éducateur Sportif « Activité Physique pour Tous », abrogé le 1^{er} janvier 2005.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Fonctions visées : animateur, moniteur, éducateur sportif...

Durée de la formation : 18 mois en alternance, dont 600 heures à minima en centre de formation.

Contenu : Il existe une spécialité « Activité du cyclisme » : 10 unités capitalisables, orientées vers le sport et l'animation (mise en place d'actions pédagogiques, encadrement de groupe) et sur la pratique du vélo (au choix : VTT, BMX ou cyclisme traditionnel).

Où se former : Centres de formation habilités par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (CFA, CREPS...).

Les formations mises en place par l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV)

L'ICAMV a pour objectif, entre autres, la structuration de l'offre de vélo-écoles. Deux formations à l'enseignement de la mobilité à vélo ont été mises en place pour répondre aux besoins des futurs animateurs de vélo-école. Leurs contenus ont été élaborés suite à travail de concertation entre différents acteurs de l'apprentissage de la mobilité à vélo, auquel la FUB a participé. Ces formations se caractérisent par l'apprentissage de la mobilité à vélo comme mode de déplacement quotidien.

Le Certificat de Qualification Professionnelle « Éducateur Mobilité à Vélo (CQP EMV)

Le CQP EMV permet aux animateurs d'une vélo-école d'enseigner en étant rémunéré. Le titulaire du CQP peut exercer à titre professionnel à l'issue de cette formation, axée sur la mobilité à vélo.

Fonctions visées : animateur, formateur salarié au sein d'une structure publique, associative ou privée.



Durée de la formation : 154 heures, dont 49 heures en stage pratique dans une vélo-école.

Contenu : Formation basée sur 5 blocs de compétences.

- Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité,
- Éduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la rue,
- Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo,
- Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement,
- Participer au fonctionnement d'une structure et de son environnement.



Exercice pédagogique avec un public scolaire

Où se former : les organismes de formation qui dispensent cette formation sont habilités par l'ICAMV :

- l'Institut de Formation du Vélo (Voiron, 38) organise une session annuellement depuis 2015.
- la Maison du Vélo Toulouse (31) travaille à proposer une première session en 2017 (à confirmer).

La formation CQP EMV peut être prise en charge par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), dont le rôle est de mutualiser les fonds destinés à la formation professionnelle, ou par Pôle Emploi, si cette formation s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel.

FOCUS sur la Validation des Acquis par Expérience (VAE)

Pour les animateurs expérimentés, il est possible de candidater à l'obtention du CQP EMV par la voie de la VAE. Le candidat doit avoir une expérience d'au moins 600 heures (rémunérées ou bénévoles) en lien avec l'apprentissage de la mobilité à vélo, au cours d'une période d'au moins trois ans.

Le candidat doit constituer un dossier présentant ses acquis et ses compétences, grâce aux bilans des différentes actions qu'il a menées. Il peut être aidé dans sa démarche par un OPCA.

- L'attestation « Initiateur Mobilité à Vélo » (IMV)

L'attestation IMV a été créée pour former les bénévoles et les professionnels (professeurs, éducateurs) désireux de connaître les bases de l'enseignement de la mobilité à vélo.

Fonctions visées : animateur / initiateur salarié ou bénévole au sein d'une vélo-école.

Durée de la formation : 24 heures.

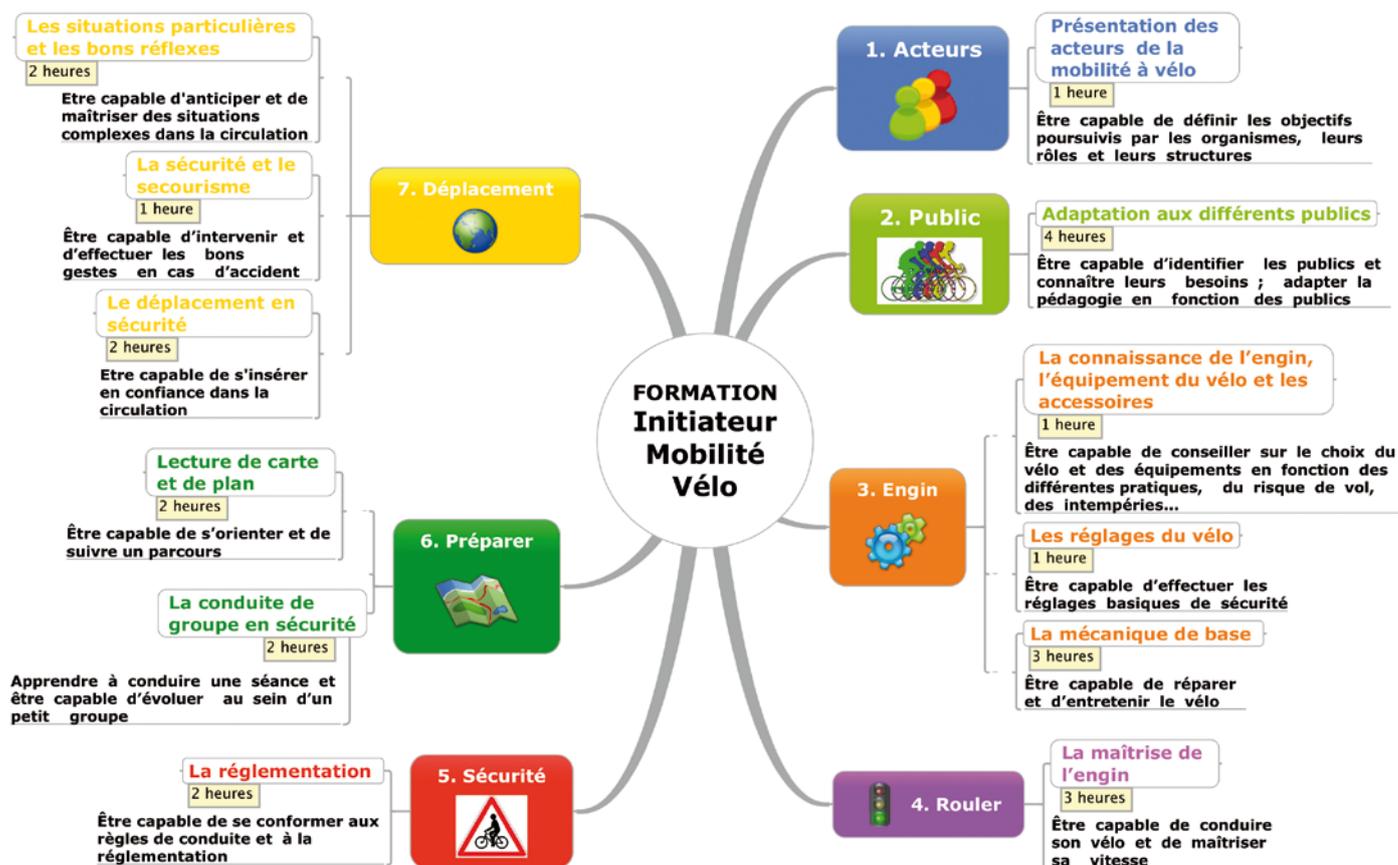
Contenu : 7 modules définis par l'ICAMV (voir encadré).

Où se former : structure ou association membre de l'ICAMV.

Chaque structure membre de l'ICAMV peut elle-même proposer une formation IMV, sous réserve de respecter le référentiel et le volume horaire associé à chaque module.

FOCUS sur les 7 modules du référentiel IMV

L'ICAMV a développé un référentiel national pour former les initiateurs (pour qu'ils puissent encadrer et conseiller le public sur les déplacements à vélo en sécurité). Les thématiques d'apprentissage et les objectifs à atteindre pour le futur initiateur sont développés au sein de sept modules :



Les formations FUB



Formation « Gestion et animation d'une vélo-école » organisée à Villeurbanne (69) en 2015

La FUB anime une formation annuelle : « Créer, gérer et animer une vélo-école ». Cette formation de trois jours (21h) est à destination de toute personne ou organisme ayant pour projet de créer ou de développer une vélo école au sein d'une association. Elle comprend des modules sur la gestion de l'activité (assurance, diplômes, matériel, local, financement) et sur l'ingénierie et les techniques d'animations pédagogiques (formation des initiateurs IMV).

Au sein de cette formation, une rencontre, ouverte à tous, permet de mutualiser connaissances et savoir-faire sur l'apprentissage de la mobilité à vélo.



Gérer

une vélo-école

Plus d'informations sur les dates de formations au CQP EMV, au brevet IMV et sur le temps de formation / rencontre FUB « Créer, gérer et animer une vélo-école » disponibles sur www.fub.fr, rubrique *Mon vélo > Apprentissage*.

FOCUS sur MOBIVÉLO



Le jeu MOBIVÉLO est un outil pédagogique de formation à l'apprentissage de la mobilité à vélo. A destination d'un public adulte, il a pour vocation de mettre les futurs Initiateurs mobilité à vélo (IMV) en situation pour réfléchir aux différentes pratiques pédagogiques.

Il se compose de plateaux et de trois jeux de cartes qui mettent en scène différents scénarii (Public, Contexte et Événement) au cours d'une séance de vélo-école. Ce jeu permet aux futurs Initiateurs mobilité à vélo d'aborder de manière concrète les techniques pédagogiques étudiées et de se projeter dans leur future activité (préparation et analyse de séquences pédagogiques).

MOBIVÉLO

en selle pour la formation de la mobilité à vélo

01 LES CARTES PUBLIC

A quel public enseigne-t-on ?
Conditions de départ du public en demande d'apprentissage en la mobilité à vélo.

A = 4 cartes « App »
B = 4 cartes « Miseau »
C = 7 cartes « Cadre »
D = 4 cartes « Effectif »

02 LES CARTES CONTEXTE

Dans quel contexte le déplacement vélo a-t-il lieu ?
Contexte des déplacements à vélo.

1 = 7 cartes « Objectif »
2 = 6 cartes « Vélo »
3 = 4 cartes « Terrain »
4 = 5 cartes « Aménagement »

03 LES CARTES ÉVÉNEMENT

Quels événements peuvent ponctuer les déplacements à vélo ?
Événements des autres pratiques, soit des déplacements à vélo, soit des situations qui interviennent à l'usage.

● = 6 cartes « Contrainte »
▲ = 7 cartes « Danger »
★ = 4 cartes « Accident »
■ = 3 cartes « Panne »

7 = 20 cartes vierges « à vous de jouer » : travailler un nouveau public, un contexte spécifique ou une contrainte supplémentaire.

Objectifs

Le jeu MOBIVÉLO est un jeu pédagogique de formation adulte à l'apprentissage de la mobilité à vélo.

Il permet de mettre les futurs initiateurs mobilité à vélo en situation de test et d'analyse de leurs pratiques pédagogiques.

Les vélos-écoles, un réseau FUB.

La Fédération Française des Initiateurs de la Bicyclette, avec 50 000 membres à travers un réseau de 200 associations locales réparties sur tout le territoire, agit pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien. La FUB anime notamment le réseau des vélos-écoles pour développer l'apprentissage de vélo aux enfants comme aux adultes.

Acheter le jeu MOBIVÉLO et se former

Toutes les informations sur www.fubicy.org

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES
Fondation Mobilité

www.fubicy.org



Animer

une vélo-école

Les vélo-écoles sont de plus en plus nombreuses en France et touchent tous types de publics. Chaque vélo-école possède des objectifs et développe des pratiques qui lui sont propres. Tour d'horizon du fonctionnement des vélo-écoles FUB : matériel, organisation de séance, animation, communication et évaluation.

I. Aspect matériel de l'activité

La flotte de véhicules

Les vélos

La formation comprend une phase théorique et une phase pratique : acquisition de l'équilibre et des réflexes sur le vélo. Quels types de vélos conviennent pour la phase pratique de l'apprentissage ? Pour un public adulte, voici deux modèles plus fréquemment utilisés et adaptés :

- **Le vélo pliable** : il présente l'avantage d'être facile à transporter et à régler. Les vélos pliables possèdent en général des pédales rétractables, ce qui est particulièrement utile pour améliorer son équilibre (draisienne, patinette).



Modèles de vélos pliables utilisés lors des séances de vélo-école du CADR67 à Strasbourg

- **Le vélo de ville classique** : il s'agit du type le plus répandu, que les stagiaires sont susceptibles d'utiliser après leur apprentissage. En agglomération, les VLD⁽¹⁾ ou VLS⁽²⁾ mis à disposition des habitants sont généralement de ce type. Les vélos à col de cygne (« hollandais ») ont l'avantage d'avoir un cadre assez bas, facile à enjamber.



Modèles de vélos de ville utilisés lors des séances de Place au Vélo Nantes et du CVV Marseille

Ces vélos offrent un certain confort pour les apprenants (dos droit) et la possibilité de mieux percevoir l'environnement (position relevée sur le vélo).

1) Vélo en Location longue Durée

2) Vélo en Libre Service



Il est préférable de constituer une flotte de vélos homogène, pour faciliter l'entretien, les achats de pièces (freins, maillons rapides, chambres à air...).

Ces vélos peuvent être achetés neufs à des prix abordables (entrée de gamme autour de 150 euros dans la grande distribution et les magasins de sport). Cependant, il est primordial de s'assurer de la qualité, de la résistance et de la sécurité des vélos pour les stagiaires. La flotte de vélos est soumise à une utilisation régulière et les chocs peuvent endommager le matériel, même à faible vitesse.

Un partenariat avec un vélociste peut être mis en place : du matériel récent et de qualité peut être acheté à un prix raisonnable, par exemple en échange d'une publicité de l'enseigne.

La location permet en général de disposer de vélos récents et de qualité. Cette solution peut être intéressante, par exemple, pour conduire une action auprès d'une entreprise. L'entretien des vélos étant réalisé en amont par le loueur, les besoins humains sont moindres (disponibilité de bénévoles ayant des compétences en mécanique).

Les vélo-écoles peuvent envisager d'établir des partenariats intéressants avec les loueurs, notamment hors période estivale (saison creuse), quand leurs flottes de vélos disponibles sont plus importantes.

Les draisiennes et les trottinettes

Quelques draisiennes et trottinettes peuvent faire partie de la flotte de la vélo-école. La draisienne est un outil qui permet aux participants de développer leur équilibre sur un véhicule à deux roues. Il existe de nombreux modèles de draisiennes pour enfant disponibles dans le commerce. Il est possible de bricoler une draisienne à partir d'une bicyclette adulte ou enfant, en retirant les pédales - clé plate de 15 - ou bien le pédalier. Des pédales rétractables peuvent également être installées pour transformer un vélo en draisienne.

La trottinette peut être utilisée auprès d'un public scolaire, comme par exemple dans le cadre de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER). Les séances pratiques étant assez courtes et les effectifs importants, la trottinette permet de faire participer tous les enfants et éventuellement de proposer un accompagnement individuel à ceux qui ne savent pas se déplacer à vélo.



Vélo transformé en draisienne grâce aux pédales rétractables ! (CVV Marseille)

FOCUS sur l'acquisition de vélos par la voie sociale et solidaire

La flotte de vélos représente une dépense importante pour la vélo-école. Voici quelques exemples de stratégies alternatives utilisées par des associations du réseau FUB pour l'achat de bicyclettes :

- **Un tiers des associations du réseau FUB développe un atelier d'auto-réparation** et propose à l'achat des vélos de seconde main en état de fonctionnement. Plus d'infos sur les ateliers vélos participatifs et solidaires : www.heureux-cyclage.org
- **Le marché de l'occasion** : la vélo-école peut recourir aux vélos d'occasion dans le cadre de bourses aux vélos, de vide-greniers ou de marchés aux puces. Les sites internet tels que Le Bon Coin⁽¹⁾ ou Troc-Vélo⁽²⁾ proposent également de nombreux vélos d'occasion (penser

1) www.leboncoin.fr

2) www.troc-velo.com

à vérifier l'état du vélo avant achat).

- Certaines municipalités récupèrent les vélos abandonnés sur l'espace public. Afin d'éviter l'envoi de ces vélos à la décharge, des **partenariats** sont parfois mis en place **entre les pouvoirs publics et les associations**, pour qu'ils soient récupérés.

Les **associations d'action sociale (type Emmaüs)** peuvent également bénéficier de ce type de partenariat et revendent ensuite les vélos pour le financement de projets solidaires. Les associations vélos peuvent donc s'inscrire dans une démarche solidaire en achetant du matériel auprès d'associations d'action sociale.

- **Le don** : un appel peut être émis auprès des adhérents ou d'autres acteurs (bailleurs, syndicats). De plus, un partenariat peut être établi entre une association et une agglomération disposant d'un système de vélos en libre service (VLS). Lors du renouvellement du parc de VLS, l'association peut proposer de récupérer (ou de racheter) les vélos qui sont remplacés.

Points de vigilance sur l'état des vélos

Le responsable d'une vélo-école doit vérifier le bon état de sa flotte, pour que les stagiaires évoluent en sécurité. Voici quelques opérations simples pour contrôler le matériel (liste non-exhaustive), qui peuvent être réalisées au début d'une séance par les stagiaires eux mêmes :

Fixation des roues

Manœuvre : Soulever chaque roue puis les faire retomber sur le sol à plusieurs reprises.



Indicateur : Si la roue est bien fixée, il ne doit pas y avoir de mouvement par rapport au cadre du vélo.

Réglage des freins

Manœuvre : Pousser le vélo vers l'avant et actionner le frein avant, puis vers l'arrière, et actionner le frein arrière.

Indicateur : Si les freins sont suffisamment serrés, les roues doivent se bloquer et le vélo s'immobiliser.





Pression des pneus

Mancœuvre : Appliquer sur un point précis de chaque pneu une forte pression à l'aide des deux pouces.



Indicateur : Si les pneus sont bien gonflés, les pouces s'enfoncent très légèrement (quelques millimètres).

Fonctionnement de la direction

Mancœuvre : Se mettre face au vélo (regarder vers l'arrière du vélo), coincer fermement la roue avant entre ses deux jambes et tenter de tourner le guidon.



Indicateur : Si le guidon bouge indépendamment de la roue avant, la direction doit être réglée et serrée.

Points de vigilance sur l'équipement

Une vélo-école doit s'assurer du bon équipement des vélos, même lors d'une séance réalisée en milieu fermé. Il s'agit de transmettre les bons réflexes aux participants. Les équipements obligatoires pour circuler à vélo sont :

- Un avertisseur sonore (sonnette),
- A l'avant : un éclairage et un catadioptre de couleur blanche ou jaune,
- A l'arrière : un éclairage et un catadioptre de couleur rouge,
- Des catadioptres oranges installés dans les rayons de chaque roue.

Le gilet jaune fluorescent n'est pas obligatoire en milieu urbain. Cependant, nombre de vélo-écoles l'utilise : il permet aux cyclistes débutants d'être vus par les différents usagers de la voirie et il permet au responsable d'une activité d'identifier facilement l'ensemble de son groupe (notamment lors d'une sortie en milieu ouvert). Le port d'un gilet à l'effigie d'une association peut également rendre visible et faire connaître l'activité.

Le cas du casque

Que l'on soit débutant ou cycliste averti, le port du casque n'est pas obligatoire à ce jour (cela pourrait le devenir pour les enfants de moins de 12 ans, si la législation évolue). Charge à la vélo-école de décider si elle rend ou non le casque obligatoire lors de ses activités.

Au sein des vélo-écoles membres du réseau FUB, il existe trois cas de figure :

- L'obligation du port du casque (casques fournis par la structure),
- Le libre choix laissé aux participants (casques fournis ou non par la vélo-école),
- Le libre choix laissé au responsable de l'activité, qui recommande ou non le port du casque à certains participants ou à tout le groupe, selon leur aisance ou selon le terrain de pratique.

Le casque peut permettre une meilleure sécurité pour le participant et pour le responsable de l'activité.

Si une enquête judiciaire a lieu à la suite d'un accident, le juge étudiera les moyens mis en place pour assurer la sécurité des participants, dont la vélo-école est responsable lors d'une activité. Il s'agit d'une « obligation de moyens » en termes : d'informations transmises aux participants, de comportement et de compétences des encadrants ou encore du matériel d'EPI⁽¹⁾.

L'absence de casque ou l'utilisation d'un casque en mauvais état peut donc être préjudiciable, dans le cas où la responsabilité de l'association serait engagée.

Les casques de vélo sont caractérisés par leur date de fabrication et d'expiration, une norme de sécurité et ils sont conçus pour ne résister qu'à un seul choc. Il est recommandé de les changer après chaque choc, ou au bout de 3 à 4 ans dans le cadre d'un usage personnel (hors vélo-école).

1) Équipement de Protection Individuel

Le matériel pédagogique

Tout d'abord, les formateurs peuvent composer avec le mobilier urbain et l'espace public : terre-plein fleuri, cheminement dans un parc, végétation, marquage au sol pour mettre en place leurs séances et les exercices.

Puis, selon les objectifs poursuivis, les contraintes géographiques et climatiques, les méthodes d'animation suivies, les vélo-écoles peuvent recourir à du matériel pédagogique :

Le matériel d'extérieur (séances pratiques)

Le matériel d'extérieur délimite le terrain de la séance pratique et crée un cadre pour les ateliers. Les vélo-écoles peuvent utiliser :

- Le marquage ponctuel (plots, assiettes, cônes) qui signale des obstacles au sol, des éléments à contourner (exemples : exercices de virages ou de slalom).
- Le marquage linéaire (ruban, bande élastomère) qui délimite un espace de pratique et matérialise une trajectoire, un couloir ou une ligne d'arrêt.



Obstacles matérialisés au sol par l'association Vélolun'



Animer

une vélo-école

De grandes enseignes de matériel sportif proposent ce type d'équipement (rayon « accessoires d'entraînement »). Le coût est variable selon la qualité du produit recherché (exemple de matériel bon marché : cônes à 1 euro pièce). Une vélo-école peut intervenir auprès du public scolaire dans le cadre de APER (Éducation et sensibilisation à la sécurité routière). Dans ce cadre, il est possible de simuler des situations de circulation réelles, avec l'aide de panneaux de signalisation montés sur des supports. Il est possible de se fournir auprès de certaines enseignes d'équipement sportif ayant une section dédiée aux professionnels. Ce type d'équipement peut également être fabriqué par soi-même.



Rond-point et lignes matérialisés lors d'une séance en milieu scolaire

La vélo-école pouvant intervenir auprès du public scolaire dans le cadre de l'APER, il est également intéressant, lors d'un cas pratique, de simuler des situations de circulation réelles. Pour cela, des panneaux de signalisation montés sur un support sont des outils particulièrement adaptés.



Signalisation mise en place à Voiron (38) par l'Institut de Formation du Vélo

Ceux-ci sont moins répandus dans le commerce, ils sont néanmoins accessibles dans des enseignes d'équipement sportif ayant une section dédiée aux professionnels.

Enfin, il est évidemment possible de réaliser ce type d'équipements par soi-même.

FOCUS sur le sac de l'encadrant

Lors d'une séance de vélo-école, le ou les encadrants doivent prévoir le matériel nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'activité (en milieu fermé ou en milieu ouvert). Ils doivent avoir à leur disposition (liste non exhaustive) :

- le matériel de réparation de base (chambres à air, pompe, maillon rapide...),
- une pièce d'identité,

- un téléphone portable avec la batterie chargée,
- pharmacie : mouchoirs, désinfectant, pansements et bandages...,
- une fiche de renseignement par élève (n° de sécurité sociale, allergies, numéro de téléphone en cas d'urgence...),
- de l'eau pour soi et pour les élèves en quantité suffisante,
- de la nourriture (barres de céréales...).

Même si l'effort physique ne semble pas particulièrement important pour l'animateur, il peut en être autrement pour les stagiaires, qui doivent acquérir de nouveaux réflexes et s'habituer à un nouveau type d'exercice physique. Ces derniers doivent s'hydrater et s'alimenter régulièrement.

En milieu ouvert, il est judicieux de disposer :

- de gilets jaunes,
- de cartes, ou de plans de l'agglomération avec l'indication des aménagements cyclables,
- d'un traceur GPS, éventuellement,
- d'un système d'éclairage de secours.

Le matériel d'intérieur

En intérieur, il est possible d'aborder des points pédagogiques spécifiques. Une séance de vélo-école en salle peut également constituer une solution de repli en cas d'intempéries.

Chaque vélo-école met au point un programme qui lui est propre. Voici deux types de séances et le matériel requis, à destination de tous types de publics :

- Initiation à la mécanique de base : outils de base, tabliers, pièces nécessaires selon les manipulations prévues, « vélos test » sur lesquels les apprenants peuvent s'exercer (plus d'infos sur www.wiklou.org)

- Sensibilisation au code de la route : les outils peuvent être développés par les vélo-écoles elles-mêmes. Il peut s'agir de QCM type « code de la route », de projections de diapositives, de supports ludiques enfants ou adultes (jeu de plateaux, collages...). Plus d'infos sur l'espace adhérent : www.fub.fr > Espace adhérents > E-learning mobilité à vélo > M5-Sécurité.

Les locaux

La vélo-école doit disposer de locaux adaptés pour créer et développer son activité en amont. L'espace utilisé peut-être partagé avec d'autres structures, il peut servir à l'organisation d'autres activités de l'association, ou bien être réservé à l'activité vélo-école :

- **Local de travail** : préparation de séances, organisation de la logistique, prise de contact avec les partenaires potentiels, montage de dossiers. L'équipement nécessaire (bureautique, téléphone) peut être fourni par l'association ou par l'un des membres.

- **Salle de réunion** : accueil du public, organisation de réunions (accueil, session d'information, bilans...), conduite de séances théoriques, formation des intervenants de la vélo-école...

FOCUS sur le stockage des vélos

Si la vélo-école se dote de vélos, la question du stockage se pose alors. Dans certains cas et quand cela est possible, la flotte peut être placée dans les locaux de l'association.

Néanmoins, la distance pouvant séparer les lieux de pratique des locaux de l'association peut nécessiter soit la recherche d'un lieu de stockage plus pratique, soit une solution pour transporter les vélos.



Concernant le stockage, plusieurs solutions existent ici aussi. Celui-ci peut être réalisé de manière informelle : plusieurs vélo-écoles du réseau bénéficient d'un lieu prêté gracieusement par une structure située non loin du lieu de pratique : école primaire, vélociste, associations...

Dans d'autres cas, la solution de stockage peut être amenée par des partenariats et des donations. C'est le cas notamment de l'association Place au Vélo à Nantes qui, ne disposant pas de solution de stockage satisfaisante, s'est dotée d'un container disposé sur le parking où ont lieu les séances de vélo-école adulte, et dont le financement a été réalisé notamment à l'aide de donations, notamment par la municipalité.



Lieu de stockage des vélos d'Objectif Vélo Animation mis à disposition par une école primaire de Villeurbanne

II. Organisation d'une séance et d'un cursus de vélo-école

L'organisation pratique de séances de vélo-école dépend de plusieurs paramètres : terrain disponible, publics, contextes, disponibilités des bénévoles, durée d'une séance.

Voici quelques propositions de séances de vélo-école à destination d'un public adulte.

Les cursus pour les interventions en milieu scolaire et périscolaire sont développés en collaboration avec les responsables pédagogiques des établissements concernés.



Séance de vélo-école à la tombée de la nuit à Lille (59) avec l'ADAV

Où apprendre à faire du vélo ?

En milieu fermé

Les premières heures d'apprentissage ont en général lieu en milieu clos, à l'abri de la circulation. Dans le cadre d'un partenariat avec une école : la cour de récréation constitue un espace adapté. Un grand espace de type parking ou parc municipal (terrain plat de préférence) peut également convenir. Si l'espace retenu dispose d'une légère pente, cela peut faciliter la prise d'élan pour que les stagiaires puissent facilement poser leurs pieds sur les pédales.

Concernant le choix du terrain de pratique :

- Les animateurs doivent avoir une vue d'ensemble du périmètre de la séance (espace dégagé). Les parcs boisés, les haies ou les buissons peuvent les empêcher de suivre les déplacements d'un élève.

- Pour certains participants, les conditions d'apprentissage sont plus favorables à l'abri des regards du public extérieur. Des stagiaires pourraient être « gênés » par le regard des autres, ce critère peut donc être retenu lors du choix d'un terrain de pratique.

- Le terrain choisi doit être desservi par les transports en commun et/ou accessible à pied, car les élèves ne disposent pas nécessairement d'autres moyens de transport.

- Le terrain retenu doit, si possible, se trouver à proximité d'aménagements cyclables, en vue des premiers déplacements en milieu ouvert.



Parking accueillant les séances de vélo-école adulte de PAV Nantes

FOCUS sur les pistes d'initiation à la sécurité routière

Une vélo-école peut intervenir dans le cadre de l'initiation à la sécurité routière (Attestation de Première Éducation à la Route - APER). Certaines municipalités disposent de pistes de sécurité routière. Particulièrement pratique, cet espace fermé reproduit des situations de circulation réelles avec des carrefours, ronds-points, pistes cyclables...



Piste d'initiation à la sécurité routière de Villeurbanne, utilisée par Objectif Vélo Animation dans le cadre de l'APER

Généralement dotée de trottoirs et de passages piétons, la piste d'initiation permet aux élèves d'expérimenter les règles de circulation et de partage de l'espace public (piétons et vélos). Il est possible d'y conduire quelques exercices de maniabilité et des activités ludiques.

Ce type d'espace peut être mis à disposition de l'association par le biais d'une convention (signée par l'association et la municipalité).

En milieu ouvert

Les fondamentaux doivent être acquis et maîtrisés (équilibre, pédalage, pilotage, démarrage, freinage et arrêt) pour organiser une sortie en milieu ouvert (mise en pratique de ces compétences). Il est nécessaire de préparer la première sortie des stagiaires. Voici quatre étapes pour qu'ils découvrent progressivement les déplacements à vélo en conditions réelles.

Privilégier les aménagements sécurisés et agréables :

Une sortie dans un parc, sur une voie verte, une véloroute ou une piste cyclable isolée semble adaptée. Il s'agit d'ôter les appréhensions de l'élève. Cela permet à l'élève de se déplacer en sécurité, de croiser d'autres cyclistes sur son chemin, en restant éloigné du trafic.



Passage sur une passerelle réservée aux modes doux, lors d'une sortie avec l'ADTC Grenoble (38)



Préférer les secteurs avec peu de circulation :

Il est préférable d'éviter les grands axes de circulation, où les véhicules se déplacent à grande vitesse. Les stagiaires doivent se sentir en sécurité : les quartiers résidentiels et/ou zones 30 peuvent être appropriés. Les critères à retenir pour l'élaboration d'un trajet à réaliser à vélo peuvent être mentionnés.



Emprunt d'un double sens cyclable avec PAV Nantes



Sortie en milieu urbain avec le CADR67

Se confronter à des situations plus complexes :

A terme, les élèves doivent être capables de se déplacer à vélo, y compris dans des situations plus compliquées, que l'on peut rencontrer lors d'un déplacement quotidien. Il est judicieux d'expliquer le comportement à adopter pour le franchissement des « points noirs » d'une agglomération (rond-points sans aménagements, carrefours complexes...).

Développer un itinéraire personnalisé :

Pour que le stagiaire puisse se déplacer régulièrement à vélo après le cursus d'apprentissage, certaines vélo-écoles proposent également des cours particuliers à leurs élèves.

Exemple : si un stagiaire souhaite être capable d'effectuer un trajet précis (pour se rendre au travail, faire ses courses, etc.) et devenir autonome dans le cadre de ses déplacements, le formateur peut proposer un accompagnement sur le trajet en question (analyse du parcours, étape par étape).

La séance : organisation et déroulement

Préparer les séances de vélo-école

Chaque vélo-école possède un système d'organisation des séances qui lui est propre. Il s'agit de mettre en place un système d'inscription pour connaître le nombre de participants et leurs profils (ainsi que le nombre d'animateurs - salariés ou bénévoles - disponibles). Si la séance est en « libre accès », l'animateur peut avoir des difficultés à organiser des séances en adéquation avec le profil des élèves. Ces informations permettent également l'organisation matérielle (nombre de vélos, supports pédagogiques à utiliser et à transporter...). Deux outils permettent l'organisation de la séance :

- **La fiche de suivi de l'élève** (remplie par les animateurs) : y figurent le niveau et la progression de chaque élève, selon les objectifs du cursus d'apprentissage (voir p.35). Elle permet de mettre en avant les points précis à travailler lors de chaque séance.

- **La fiche de préparation de séance** (document de travail pour l'animateur) : présente le déroulé de la séance et les exercices permettant d'atteindre les objectifs fixés (avec des variables pour ajuster leurs niveaux de difficulté). De nombreux modèles de fiche de préparation existent. Les schémas peuvent permettre une bonne visualisation des exercices, en fonction de leurs durées et des objectifs poursuivis. Une fiche de préparation de séance est disponible sur www.fub.fr > Espace adhérents > Ressources partagées > Vélo-écoles.

Pour une sortie en milieu extérieur : il est préférable d'effectuer en amont une reconnaissance du parcours, des éventuels travaux, des nouveaux aménagements. Il est également possible de

visualiser le parcours en ligne pour préparer une sortie, par exemple à l'aide de l'outil Google Streetview.

FOCUS sur l'hétérogénéité d'un groupe

Au cours d'une séance de vélo-école adulte, certains participants franchissent rapidement les premières étapes d'apprentissage de la mobilité à vélo, et d'autres ont besoin de plus d'entraînement.

L'animateur doit s'assurer de la motivation, de la dynamique et de la progression du groupe, tout en aidant individuellement les participants qui rencontrent des difficultés à certaines étapes de l'apprentissage. Il peut inviter ces derniers à expliquer ce qu'ils trouvent difficile et/ou leur proposer de nouveaux exercices.

La présence de plusieurs animateurs est un atout : si le terrain est adapté (suffisamment grand, bonne visibilité), il est possible de diviser le groupe et de proposer simultanément différents exercices. L'un des animateurs peut, le cas échéant, accompagner l'un des deux groupes dans le cadre d'une sortie en extérieur. Chaque animateur utilise une pédagogie qui lui est propre : un changement d'animateur peut être bénéfique pour l'élève, et lui permettre de franchir une étape supplémentaire de l'apprentissage.

Conduire une séance de vélo-école

Durée d'une séance

Les vélo-écoles du réseau FUB proposent des séances allant de 1 heure à 2 heures (1h30 maximum sur le vélo), avec des temps de pause. Ce qui semble facile à un cycliste expérimenté (rester une heure ou plus en selle) peut s'avérer difficile et constituer un véritable effort pour ceux qui n'ont jamais fait de vélo (ou très peu) dans le passé.

L'accueil a généralement lieu sur le site de l'activité.

Ce moment convivial permet aux stagiaires de se rencontrer et d'échanger. Ils prennent possession de leur vélo. Les stagiaires et les moniteurs peuvent installer ensemble les ateliers, délimiter le terrain de pratique...



Accueil des participants et prise en main des vélos lors d'une animation de l'ADTC Grenoble



Exercices d'échauffement avec le CVV Marseille

L'échauffement : il est recommandé que tous les stagiaires s'échauffent, qu'ils soient ou non adeptes d'une activité physique régulière. Dans le cadre d'une séance de vélo-école, l'échauffement musculaire et articulaire peut être réalisé sur le vélo (tour de terrain avec une draisienne par exemple), ou bien collectivement : flexions, moulinets (groupe installé en cercle par exemple).

La séance : les exercices peuvent être réalisés les uns après les autres, ou bien la séance peut être organisée en ateliers (les élèves s'exercent à tour de rôle sur chacun des ateliers).



De nombreuses méthodes existent pour faire progresser les élèves. Certaines ressources permettent aux moniteurs de vélo-écoles d'organiser des ateliers adaptés aux différents publics :



Une séance de vélo-école pour adultes avec Vélo-Cité Bordeaux

Ressources enfants :

- *Loupiot et le Biclou – mon permis vélo* (MCF & FFCT),
- *Apprendre à faire du vélo dès la maternelle* (Marie José Calvez),
- *Le cyclotourisme à l'école* (édition EP&S),

Ressources adultes :

Sites internet des vélo-écoles du réseau FUB : plusieurs associations du réseau ont développé leurs propres outils, avec des exercices à mettre en place, selon le niveau des participants, ainsi que des vidéos explicatives. Un exemple : la vélo-école de Montreuil et ses vidéos⁽¹⁾. Certains exercices proposés dans les ouvrages pour enfants peuvent être adaptés et mis en place auprès d'un public adulte.

Les pauses :

Les exercices peuvent être difficiles pour les participants et leur demander beaucoup d'énergie. Le moniteur doit prévoir plusieurs pauses au cours de la séance. Chacun doit pouvoir reprendre des forces, boire et manger. Ce moment convivial permet aux élèves d'échanger, de discuter de leurs progrès et de s'encourager.



Une pause appréciée pour les élèves de la vélo-école du Collectif Cycliste 37

Le débriefing de fin de séance :

Il permet à l'animateur de clôturer la séance, de dresser un bilan des compétences acquises et de recueillir les retours des participants. Les commentaires permettent à l'encadrant d'adapter ses méthodes et/ou d'améliorer certains points pour les séances à venir. L'animateur peut également présenter d'autres activités de l'association aux stagiaires (marquage de vélos, vente d'équipement) et les inviter aux événements à venir. Il peut répondre aux questions que se posent les élèves et donner le rendez-vous pour la séance suivante.



Débriefing entre animateur et stagiaires, à Nantes et Grenoble



1) www.velocoledemontreuil.com/?page_id=74

FOCUS sur... les interventions en entreprises

Une association « vélo » peut intervenir auprès d'une entreprise (ou d'une administration), dans le but d'inciter les salariés (ou employés) à se rendre régulièrement ou quotidiennement à vélo sur leur lieu de travail, dans le cadre de Plans de Déplacements Entreprise (PDE) par exemple.

Les séances ont une durée moyenne d'une demi-journée et comprennent :

Une partie théorique :

Accompagnée d'un support de présentation (diaporama, Guide du cycliste urbain...), il s'agit d'un temps d'échange sur les avantages du vélo comme moyen de transport pour les trajets domicile-travail (économie, gain de temps, santé...), sur l'équipement, les bons réflexes et comportements, les aménagements cyclables et la réglementation.

Un atelier de maniabilité :

Il s'agit de contrôler l'agilité des stagiaires avant une sortie en extérieur. Un circuit installé sur le parking de l'entreprise, par exemple, peut constituer un lieu d'entraînement et de pratique. Grâce à quelques plots, il est possible de tester le freinage, le slalom et le passage d'obstacles. Ces exercices permettent aux stagiaires de progresser de façon ludique.



Intervention de Cyclamaine (72)
au sein du groupe La Poste

Une sortie en ville

Cette sortie de groupe à vélo peut être organisée à proximité du lieu de travail. Le trajet peut inclure des passages difficiles, pour que l'animateur montre au groupe comment les franchir plus sereinement. Ces interventions au sein des entreprises permettent de diminuer les appréhensions concernant l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail.

Établir un cursus d'apprentissage

Un cursus est établi en fonction des objectifs de la formation et du public ciblé : public adulte, public en situation de handicap, public enfant (exemples : initiation à la sécurité routière, organisation d'un voyage à vélo). L'animateur définit un objectif principal (apprentissage de la mobilité à vélo) et des sous-objectifs pour chaque séance (pour suivre la progression des participants). Il doit définir le nombre de séances, leurs durées, la disponibilité des locaux et des sites de pratique.



Sortie en milieu urbain avec PAV Nantes

Suite au travail de concertation réalisé auprès des vélo-écoles du réseau courant 2016, voici les principales étapes d'un cursus d'apprentissage :

- Découvrir l'outil vélo et l'équilibre
Avancer à l'aide d'une draisienne, en patinette, en ligne droite, en tournant, savoir utiliser les freins.



- Assimiler le fonctionnement des pédales
Savoir se positionner sur le vélo, poser le pied sur la pédale puis les deux pieds sur les pédales, démarrer en pédalant.
- Contrôler son allure
Effectuer des virages, voir et éviter un obstacle, suivre une trajectoire.
- Maîtriser le vélo, maniabilité
Savoir lâcher un appui (main, pied, fessier), maîtriser le changement de vitesses.
- Évoluer en relation avec son environnement
Savoir communiquer (voir et être vu), appréhender différentes situations, connaître les règles de circulation.
- Savoir gérer une situation complexe
Arrêt d'urgence, trajectoires serrées, connaître les différents revêtements et déclivités du sol.
- S'insérer dans le trafic
Utilisation des aménagements cyclables, positionnement sur la voirie, identification des situations à risques.

III. Techniques d'animation

Savoir s'adapter et être pragmatique

L'espace public constitue le lieu idéal pour l'évolution et les progrès des animateurs et des élèves des vélo-écoles. L'animateur doit pouvoir s'adapter et repérer les éléments du décor urbain pour mettre en place des exercices (repérage à réaliser en amont). Les aménagements urbains et les équipements peuvent être utilisés comme des outils pédagogiques.

Un élève doit acquérir les bases de la mobilité à vélo, puis, accompagné par un encadrant, il pourra franchir les étapes de l'apprentissage suivantes au sein de l'espace urbain.

Une rangée d'arbres ? Une opportunité pour slalomer (maniabilité). Un obstacle à franchir ? La possibilité de s'entraîner à se lever de la selle et à tirer le guidon au moment opportun (équilibre). Un double-sens cyclable ? L'occasion d'apprendre à communiquer avec l'automobiliste qui vient en sens inverse... Tous ces éléments sont propices au développement de petits exercices.

Une vélo-école enseigne aux élèves le partage de la rue avec les autres usagers, pour qu'ils puissent par la suite se déplacer à vélo de manière autonome et en milieu urbain.

S'adapter au public

Que le public soit adulte ou enfant, la marge de progression, les temps d'assimilation, les craintes et motivations sont variables. L'animateur doit adapter sa pédagogie pour atteindre les principaux objectifs : apprendre à faire du vélo en y prenant plaisir.

Avec un public enfant : l'outil vélo doit offrir de nouvelles perspectives, amener l'enfant à faire des découvertes... Les méthodes pédagogiques choisies pour l'acquisition des techniques et des réflexes doivent être ludiques.

Les exercices retenus peuvent transporter les enfants dans l'imaginaire, tout en assurant la transmission des connaissances : le monde de la jungle avec des lianes et des arbres à contourner, une rivière aux crocodiles à traverser en levant les pieds, des fruits à aller cueillir, une course de limaces, un grand voyage... Des jeux peuvent être inventés et permettre en même temps aux enfants de développer leurs compétences sur un vélo.

Il est important de préparer plusieurs variables pour chaque exercice et de changer régulièrement d'activité pour que les enfants restent attentifs (environ 15 minutes). Même dans le cadre de défis, un animateur doit veiller à ne pas classer les enfants selon leur niveau ou leur réussite, au risque de créer des tensions, d'attrister certains élèves (pour la cohésion du groupe).



Séance de vélo-école pour enfants avec PAV Nantes

L'animateur est souvent perçu comme un modèle à suivre : les enfants apprenant par mimétisme, il est important qu'il montre l'exemple, qu'il réalise lui-même les exercices, qu'il respecte lui aussi les consignes énoncées en début de séance (concernant l'équipement par exemple).

Avec un public adulte : il est nécessaire de théoriser, de faire comprendre l'objectif à atteindre grâce aux différents exercices. Il est important de prendre en compte le niveau de motivation des participants et leur progression au cours du cursus d'apprentissage.

Il s'agit de replacer la séance de vélo-école dans son contexte, de se poser les questions essentielles : que travaille-t-on ? Dans quel but ? Quelles vont être les difficultés ?



Bonne humeur lors d'une séance avec PAV Nantes

La FUB a défini sept principaux thèmes pour l'apprentissage du vélo par un public adulte, qui peuvent être pris en compte par un animateur lorsqu'il prépare une activité :

- **La motivation :** bien définir les objectifs de la formation, identifier et exploiter la motivation des participants, leur donner envie d'apprendre et de s'investir, pour qu'ils soient acteurs de leur progression.
- **La confiance et l'estime de soi :** instaurer un climat de confiance, être à l'écoute, accompagner les stagiaires pas à pas pour qu'ils aient confiance en leurs capacités d'apprendre.
- **L'expérimentation :** laisser les stagiaires faire par eux-mêmes (commettre des erreurs, dépasser les difficultés auxquelles ils font face) et les laisser expérimenter plusieurs situations.
- **Donner du sens :** enseigner en donnant du sens aux exercices (contextualiser), expliquer l'intérêt de chaque cycle et des méthodes mises en place.
- **La répétition :** permettre aux stagiaires de recommencer et de répéter un exercice pour la consolidation des acquis (certains exercices peuvent être reproduits en dehors de la vélo-école).
- **Les interactions dans le cadre de l'apprentissage :** échanger avec les participants et développer l'entraide, l'esprit de groupe et la coopération, pour trouver une solution à un problème et franchir les différentes étapes de l'apprentissage.



- **Réfléchir à ce qu'on fait** : faire en sorte que le stagiaire adulte puisse observer, réfléchir à ce qu'il fait, débriefing, analyser ses erreurs, s'adapter et progresser.

L'animateur a pour objectif de permettre à chacun d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la pratique autonome du vélo.

Promouvoir une pédagogie « positive »



Le choix de l'approche pédagogique constitue un facteur déterminant pour la réussite des participants lors de leur apprentissage du vélo. Le mode de transmission des connaissances retenu doit être en adéquation avec le public concerné (bienveillance des animateurs, vocation humaine et sociale de l'activité vélo-école).

La motivation des stagiaires ainsi que celle de l'animateur sont interdépendants. La mise en valeur des progrès des stagiaires, pas à pas, permet de créer une bonne dynamique de groupe. Il est bénéfique d'encourager les participants lors des séances, d'insister sur leurs avancées et les perspectives qui s'ouvrent pour les séances suivantes. Il est préférable d'accompagner les stagiaires, progressivement, sans presser ceux qui ont besoin de plus de temps pour franchir une étape (meilleure assimilation de compétences). Les temps

de pauses sont utiles pour que les stagiaires fassent connaissance, partagent leur ressenti et se donnent des conseils.

L'animateur doit faire en sorte que les participants ne ressentent pas de stress lors des séances. Ce dernier montre l'exemple, en tant que référent principal (le fait qu'il soit lui aussi à vélo le met sur un pied d'égalité avec les élèves). Il présente l'exercice à réaliser, enseigne les bonnes pratiques et le comportement à adopter à vélo. Il doit être capable de visualiser et de superviser l'ensemble des stagiaires (surtout s'il encadre seul), tout en restant accessible pour un accompagnement personnalisé en cas de besoin.



Un moment d'échanges entre animateur et élève (CVV Marseille)

FOCUS sur la gestion des chutes

Les chutes lors d'une séance de vélo-école surviennent généralement à faible vitesse et sont le plus souvent sans gravité. L'animateur doit tout de même aborder ce sujet pour que les stagiaires (adultes ou enfants) ne soient pas découragés ou choqués en cas de chute, pour qu'ils n'aient pas trop d'appréhension et qu'ils gardent confiance.

L'animateur doit immédiatement intervenir, vérifier que la chute est sans gravité et appliquer un soin si nécessaire. Il est judicieux d'expliquer les causes de la chute, afin d'éviter qu'elle se reproduise. Le responsable peut proposer à la personne qui a chuté de prendre une pause, de se détendre, ou bien, si elle le souhaite, de se remettre en selle pour continuer les exercices.

IV. Communiquer sur son activité

Une vélo-école peut communiquer auprès de la municipalité, dans le quartier où elle intervient, par le biais d'autres associations... pour que les habitants aient accès aux informations essentielles. Certains peuvent penser que l'activité est réservée aux enfants : il s'agit d'expliquer qu'elle est ouverte à tous publics et de présenter son utilité sociale, économique et environnementale pour la communauté.

Adapter sa stratégie de communication

Voici quelques pistes qui ont été suivies par les vélo-écoles du réseau FUB (courant 2016) :

- Se référer au tissu associatif existant sur le territoire, pour que l'information concernant l'activité soit relayée rapidement auprès de différents publics, pour que l'activité soit connue des élus locaux, pour développer des possibilités de partenariats locaux.
- Entrer en contact avec les vélocistes, les structures œuvrant pour l'économie sociale et solidaire, les plates-formes de mobilité, afin de bénéficier de leurs expertises, de mieux connaître certains acteurs et éventuellement de participer à des projets collectifs.
- Participer à des manifestations ou à des événements culturels et sportifs (forum des associations, fête du sport...) pour une meilleure visibilité et un contact direct avec les potentiels élèves.
- Contacter les centres sociaux, les MJC et les maisons de quartier pour proposer ses services et mettre en place de nouvelles activités.

Supports de communication

Voici quelques exemples de supports pour communiquer au sujet de l'activité vélo-école (en amont et lors de l'activité) :

Communication en amont

Annonce d'une nouvelle activité ou d'une activité à venir (ou également retours d'expériences) :

- Utilisation de supports classiques (flyers, brochures, posters). Ils sont faciles à diffuser et à transporter dans le cadre d'événements, de points d'information de l'association.
- Site internet de l'association (pour diffuser massivement l'information à tous les élèves potentiels, avec des contenus supplémentaires comme des interviews, photos, vidéos).
- La presse locale (journaux, radios) pour toucher un public s'intéressant à la vie associative et aux actions menées sur son territoire.
- Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) pour faire circuler rapidement et en réseau tous types d'informations.

Une vélo-école peut adapter sa stratégie de communication et choisir différents supports de communication selon les publics qu'elle souhaite toucher.

Il a été constaté que le public des vélo-écoles adultes était majoritairement féminin et que les participants ne maîtrisaient pas tous l'outil informatique : il est donc judicieux d'utiliser des supports de communication classiques en plus de l'outil internet.

Communication sur le terrain

Lors d'une séance de vélo-école en extérieur, une bonne visibilité des stagiaires et de l'animateur permet aux passants d'identifier l'association et son activité. Les vélo-écoles du réseau FUB utilisent, entre autres :

- Des gilets de sécurité, avec un flochage à l'effigie de l'association,



Des gilets floqués pour les élèves du CC 37



- Des bannières, drapeaux flottants, kakemonos suffisamment lisibles pour susciter l'intérêt des habitants,
- Des plaquettes et pancartes disposées sur les vélos (visibles, sans impacter la maniabilité des vélos).

Une vélo-école est plus facile à reconnaître si la flotte de vélos est homogène (modèles et couleurs identiques).

Vélo type des séances de vélo-école de PAV Nantes, communiquant sur l'activité



V. Comment évaluer l'activité de la vélo-école ?

L'association a intérêt à évaluer son action afin de s'assurer que l'activité répond aux besoins du public. L'évaluation permet à l'association d'ajuster ses pratiques et d'améliorer son offre pour le développement de l'activité.

L'assiduité des élèves

Plusieurs vélo-écoles du réseau témoignent du manque d'assiduité de certains élèves au cours du cursus d'apprentissage (indisponibilité due à une charge parentale, un souci de santé, un déménagement). Les abandons peuvent porter préjudice à la cohérence de groupe et au bon déroulement de la formation : les responsables peuvent donc se réunir, discuter des techniques d'apprentissage et éventuellement réfléchir à de nouvelles méthodes pour mieux répondre aux attentes du public. Il est possible d'échanger à ce sujet avec les acteurs du réseau et les autres vélo-écoles pour trouver des solutions efficaces.

Un élève peut également quitter le groupe car il estime avoir acquis un niveau de pratique suffisant. Pour éviter ce type de situation, l'animateur doit expliquer clairement les compétences à développer pour qu'un stagiaire soit autonome et puisse se déplacer en toute sécurité.

Certaines vélo-écoles mettent en place un système pour garantir une meilleure assiduité (nombre de séances manquées à ne pas dépasser, mise en place d'une caution restituée en fin de cursus). Cependant, il faut faire attention à ne pas émettre des conditions de participation trop strictes, au risque de décourager certains participants, car l'activité vélo-école est censée permettre au plus grand nombre d'apprendre à se déplacer à vélo.

Réaliser une enquête ultérieurement

La conduite d'enquête permet à une vélo-école d'obtenir des informations précises sur la formation qu'elle dispense et ses conséquences sur les habitudes de mobilité des anciens stagiaires (une fois par an, par exemple) :

- Possession d'un vélo,
- Déplacements réguliers à vélo,
- Évolution de l'utilisation de la voiture (report modal dans le cadre du travail, des loisirs),
- Intermodalité vélo + transports en commun,
- Économies budgétaires réalisées,
- Sentiment de sécurité sur son vélo.

Le support de l'enquête peut prendre la forme d'un questionnaire : format papier, appels téléphoniques, lien internet, ou en face à face lors d'un évènement (les anciens stagiaires peuvent échanger sur leurs nouvelles habitudes).

Des éléments qualitatifs peuvent être inclus dans l'enquête et utilisés lors de la rédaction du bilan d'activités ou de démarches de demande de subventions auprès des pouvoirs locaux.

Une enquête peut ainsi mettre en avant les nouvelles habitudes des élèves et leurs avancées après le cursus d'apprentissage. Par la suite, certains peuvent émettre le souhait de rendre visite aux animateurs, ou de s'impliquer dans l'association.

FOCUS sur l'implication d'anciens stagiaires dans la vélo-école

Les anciens stagiaires peuvent souhaiter s'investir en tant que bénévoles, créant une bonne dynamique pour l'activité vélo-école. Au sein du réseau des vélo-écoles FUB, certains élèves sont également devenus moniteurs, ce qui constitue un atout pour transmettre leur connaissance aux nouveaux élèves, puisqu'ils ont validé le même cursus d'apprentissage (vocation sociale de l'activité vélo-école).



Rejoindre le réseau

des vélo-écoles FUB

Le réseau des vélo-écoles de la FUB est composé de 62 structures (fin 2016) et plusieurs associations travaillent à l'ouverture de cette activité pour l'année 2017.



I. Les avantages du réseau FUB

- Une meilleure visibilité de l'activité pour le grand public : être membre permet d'être facilement identifié par les futurs usagers. La FUB a développé une **carte interactive des vélo-écoles** membres : www.fub.fr/reseau-fub/velo-ecoles avec les coordonnées des associations du réseau. Cet outil permet la mise en relation des différentes vélo-écoles pour mettre en place, par exemple, des projets communs (formations, sorties, voyages à vélo).
- La possibilité de **bénéficier de l'Agrément Education Nationale** pour intervenir plus facilement en milieu scolaire
- L'inscription à la **liste e-mail de discussion** veloecole@lists.fub.fr : pour échanger sur les sujets qui concernent l'activité vélo-école. Les actualités pouvant intéresser les associations y sont publiées. Les membres peuvent participer à l'animation du réseau, partager leurs expériences et mutualiser leurs outils (supports pédagogiques...).
- L'accès à l'**espace adhérent sur le site www.fub.fr** (avec nom d'utilisateur et mot de passe), où sont mis à disposition :
 - des **ressources partagées** sur l'activité vélo-école et les questions de mobilité à vélo : études, supports de communication, fiche de comptage... (accès à l'ensemble des documents réalisés par la FUB et les associations membres)
⇒ voir www.fub.fr / Espace Adhérent / Se connecter / Ressources Partagées (tri possible par catégorie)
 - une **section E-learning - Mobilité à vélo** : à destination des formateurs en vélo-école (contenu théorique, supports pédagogiques pour les sept modules du référentiel IMV)
⇒ voir www.fub.fr / Espace Adhérent / Se connecter / E-learning

• **Se former et se rencontrer** : une formation FUB « Gérer et animer une vélo-école » sur le fonctionnement d'une vélo-école, l'ingénierie et les techniques d'animations pédagogiques, est proposée annuellement. Un temps de rencontres entre les différents acteurs du réseau est prévu lors de cette formation. Les membres du réseau bénéficient de tarifs préférentiels. Ces temps de formations et de rencontre sont proposés chaque année par une association - vélo école différente, membre du réseau FUB.



Formation « Gestion et animation d'une vélo-école » organisée à Villeurbanne (69) en 2015

• **Proposer une formation IMV** sur votre territoire : la FUB accompagne les associations pour multiplier l'offre de formations IMV en régions (co-intervention de l'association et de la FUB). Les dates de formations IMV sont publiées sur : www.fub.fr / *Mon vélo* / *Apprentissage* / *Formation Initiateur Mobilité à Vélo*

II. Comment rejoindre le réseau des vélo-écoles FUB ?

Pour les associations non membres, en utilisant ce lien :

- Télécharger le bulletin d'adhésion (www.fub.fr > *La FUB* > *Comment adhérer ?*) et l'envoyer par e-mail à contact@fub.fr ou par courrier.
- Adhérer en ligne sur cette même page web et cocher la case « l'association est : Vélo-école ».

Pour les associations membres de la FUB : indiquer par e-mail à contact@fub.fr que vous avez ouvert une activité vélo-école, afin d'être répertorié.



Glossaire

- APER : Attestation de Première Éducation à la Route
- CQP EMV : Certificat de Qualification Professionnelle « Éducateur Mobilité à Vélo »
- CIDUV : Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo
- CVTC : Club des Villes et Territoires Cyclable
- DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
- FFCT : Fédération Française de Cyclotourisme
- Formation IMV : Formation « Initiateur Mobilité à Vélo »
- FUB : Fédération française des Usagers de la Bicyclette
- ICAMV : Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo
- PAMA : Plan d'Actions pour les Mobilités Actives
- PAMUV : Plan d'Actions pour le développement de la Marche et de l'Usage du Vélo
- OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- PDE : Plan de Déplacements Entreprise
- SNMCF : Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français



Bibliographie

et liens utiles

Ouvrages :

- Le Calvez Marie-José, Renard Francine, *Apprendre à faire du vélo dès la maternelle*, 1999 (Revue EP&S)
- FFC, SNMCF, *Loupiot-Biclou, mon permis vélo*, 2010
- FFCT, USEP, *Cyclotourisme à l'école, un outil d'éducation citoyenne*, 2014

Publications :

- ADEME, INDDIGO, *Etude d'évaluation sur les services vélos*, Gioria C., septembre 2016 : www.ademe.fr/etude-devaluation-services-velos
- C2RA Champagne-Ardenne, *Guide pour la rédaction d'une proposition dans le cadre du dispositif DLA*, 2009
- Direction académique du Nord, Prévention MAIF, *Guide pratique pour la validation des compétences APER*, livret, 2012
- FFCT, *Les bons réflexes pour rouler en groupe*, livret, 2014
- FUB, *Guide du cycliste urbain*, livret, 2009
- FUB, *En selle à vélo*, dépliant, 2015

Sites web :

- Présentation du réseau des vélo-écoles FUB (+ accès au Projet éducatif de la fédération) : www.fub.fr/mon-velo/apprentissage/velo-ecoles
- Espace adhérent de la FUB : www.fub.fr/espace-adherent
- Présentation des niveaux d'apprentissage par la Vélo-école de Montreuil : www.veloecolede-montreuil.com, rubrique *pédagogie*
- Guide à la création d'association : www.associatheque.fr/fr/guides/creer/definition_association.html

Outil pédagogique :

- Jeu MOBIVÉLO FUB, outil pédagogique de formation adulte pour l'apprentissage de la mobilité à vélo, 2014 : www.fub.fr/boutique/etudes-dossiers-outils-pedagogiques/jeu-mobive-lo-selle-formation-mobilite-velo

Contacts FUB

Bernadette Caillard-Humeau

Vice-Présidente de la FUB

en charge de l'animation et du développement du réseau des vélo-écoles FUB

caillardhumeau@gmail.com

02 41 24 78 78

Nicolas Dubois

Chargé de mission FUB

n.dubois@fub.fr

03 88 76 70 89



Coordonnées du réseau des vélo-écoles FUB

Retrouvez la carte interactive des vélo-écoles membres du réseau FUB sur www.fub.fr

	Ville	Code postal	Nom de l'association	E-mail	Site internet
Auvergne-Rhône-Alpes	Bourg-en-Bresse	01006	Bourg Nature Environnement EnEnvironnement	bourg-en-bresse@fubicy.org	www.bne01.fr
	Chambéry	73000	Vélostation - Agence Ecomobilité	julien.manniez@velostation-chambery.fr	www.agence-ecomobile.fr
	Clermont-Ferrand	63000	Vélo-Cité 63	velocite63@free.fr	http://velocite63.net
	Cran Gevrier	74960	Roule & Co	info@roule-co.org	www.roule-co.org
	Gap	05000	Mobil'idées	contact@mobilidees.org	www.mobilidees.org
	Grenoble	38000	ADTC	velo-ecole@adtc-grenoble.org	www.adtc-grenoble.org
	Lyon	69001	Pignon sur Rue	marine@pignonsurrue.org	www.pignonsurrue.org
	Oullins	69600	Janus France	janus.contact@gmail.com	www.janusfrance-asso.org
	Romans-sur-Isère	26100	A Pincés et à vélo	romans-bourgdepeage@fubicy.org	www.romans.fubicy.org
	Saint-Etienne	42000	Ocivélo	contact@ocivelo.fr	www.ocivelo.fr
	Saint-Priest	69800	Objectif vélo animation	laurent.chaffaux@planetevolo.net	www.objectifvelo.net
Valence	26000	REVV	bedouet.b@free.fr	http://revv-valence.org	
Bourgogne-Franche Comté	Châlon-sur-Saône	71100	Vélo sur Saône	ecomobileconseil@gmail.com	ecomobileconseil.blogspot.com
	Châlon-sur-Saône	71100	Espace PaMA	espacepama@gmail.com	espacepama.org
	Lons-le-Saunier	39000	Vélo qui rit	beatrice.dalmais@gmail.com / ychaloin@hotmail.com	www.veloquirit39000.fubicy.org
	Mâcon	71000	Mâcon vélo en ville	jvdelhomme@yahoo.fr	www.klubasso.fr/macon-veloenville
Bretagne	Brest	29200	Brest à pied et à vélo	brest.advp@fubicy.org	http://brestapiedetavelo.infini.fr
	Lorient	56100	Vel'Orient	serge.philippe56@orange.fr	https://sites.google.com/site/velorient56
	Vannes	56000	Vélotomotive	velomototive@orange.fr	www.velomototive.fr
Centre	Blois	41000	Vélo 41	e.fourmond@gmail.com	http://velo41.wifeo.com
	Bourges	18000	Mon Cher Vélo	bourges@fubicy.org	www.monchervelo.fr
	Tours	37000	Collectif Cycliste 37	info@cc37.org	www.cc37.org
Grand Est	Colmar	68000	Cadres Colmar	contact@cadrescolmar.org	http://cadrescolmar.org/index.php/velo-ecole.html
	Lunéville	54300	Vélolun'	lunavel54@gmail.com	http://lunavel54.wix.com
	Metz	57000	Metz à Vélo	herve.ribon@hotmail.com	http://metzavelo.fr
	Mulhouse	68200	Cadres Mulhouse	velomulhouse@laposte.net	www.velomulhouse.fr
	Strasbourg	67000	CADR 67	cadr67@fubicy.org	www.cadr67.fr
Hauts de France	Amiens	80000	Vélo service	a.patin@buscyclette.fr	www.buscyclette.fr
	Beauvais	60000	Vellovaque	jeanpierre.simonin@neuf.fr	www.vellovaque.com
	Calais	62000	Opale Vélo Services	ovs@orange.fr	http://opaveveloservices.fr

Hauts de France	Lambres Les Douai	59552	Droit D'velo Douaisis	jmibaud@gmail.com	http://droitvelo.free.fr
	Lille	59000	ADAV	alexis.arnaud@hotmail.fr	www.droitauvelo.org
	Senlis	60300	AU5V	contact@au5v.fr / abcvelo@au5v.fr	http://www.au5v.fr
Ile de France	Antony	92160	Antony à Vélo	antony@mdb-idf.org	http://antonyavelo.canalblog.com
	Argenteuil	95870	MDB Argenteuil Bezon	saboceans@gmail.com	www.facebook.com/MDBArgenteuilBezons
	Bois-Colombes	92270	MDB Bois-Colombes	bois-colombes@mdb-idf.org	
	Chaville	92370	MDB - La ville à vélo	la-ville-a-velo@mdb-idf.org	www.mdb-idf.org
	Clichy-La-Garenne	92110	Clichy à vélo MDB	clichy@mdb-idf.org	www.mdb-idf.org
	Créteil	94000	Partage ta rue 94	partagetarue94.gmail.com	https://partagetarue94.wordpress.com
	Paris	75019	AICV	aicv.joel@voila.fr	www.aicv.net
	Paris	75004	MDB 13	mdb13@mdb-idf.org	www.mdb-idf.org
	Rambouillet	78120	ARC Rambouillet	rambouillet@fubicy.org	www.fubicy.org/rambouillet/
	Vanves	92170	Vanves en Roue Libre	vanves@mdb-idf.org	http://vanvesenroue-libre.over-blog.com
Normandie	Granville	50400	La Ville à Vélo	vilavelo@gmail.com	villeavelo.asso50.fr
	Le Havre	76600	La Roue Libre	gwen.balay@gmail.com	http://la-roue-libre.com
	Rouen	76000	Avelo	avelo@numericable.fr	
Nouvelle Aquitaine	Begles	33130	Cycles et Manivelles	anais.soenen@cycles-manivelles.org	www.cycles-manivelles.org
	Bordeaux	33000	Vélo-Cité	francois.velocite.bordeaux@gmail.com	www.velocite.org
	La Rochelle	17000	Vélo-école	f.lucas.17@free.fr	www.velo-ecole.org
	Rochefort	17300	Vélo pour tous	velopourtous@gmail.com	https://velopourtousen-paysrochefortais.fr
Occitanie	Lunel	34400	Lunel à vélo	lunelavelo@yahoo.fr	www.lunelavelo.fr
	Montpellier	34000	Le vieux biclou	thierry.gaspardo@vieuxbiclou.org	www.vieuxbiclou.org
	Perpignan	66000	Velo en Têt	veloecole@veloentet.fr	http://veloentet.fr
	Toulouse	31000	Maison du vélo	nicolas.carrie@maisonduvelo-toulouse.com	www.maisonduvelotoulouse.com
Pays-de-la-Loire	Angers	49100	Via Nova	vianovafrance@gmail.com	
	Clisson	44190	Clisson Passion	clissonpassion@hotmail.fr	www.clissonpassion.fr
	La Roche sur Yon	85000	Centre Vélo	centrevelo@free.fr	http://centrevelo.free.fr
	Le Mans	72000	Cyclamaine	coroller.richard@orange.fr	http://cyclamaine.fr
	Nantes	44000	Place au Vélo	dominique.dupont@fubicy.org / loic.boche@fubicy.org	www.placeauvelo-nantes.fr
	Saint-Nazaire	44600	Place au Vélo Estuaire	veloestuaire@gmail.com	http://placeauvelosn.free.fr
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Aix-en-Provence	13100	ADAVA	am.krebs@orange.fr	http://adava.adtc.aix.free.fr
	Marseille	13001	Collectif Vélos en Ville	collectif@velosenville.org	www.velosenville.org

Fédération française des Usagers de la Bicyclette
12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr

Actualités, conseils pratiques et dossiers :
www.fub.fr

